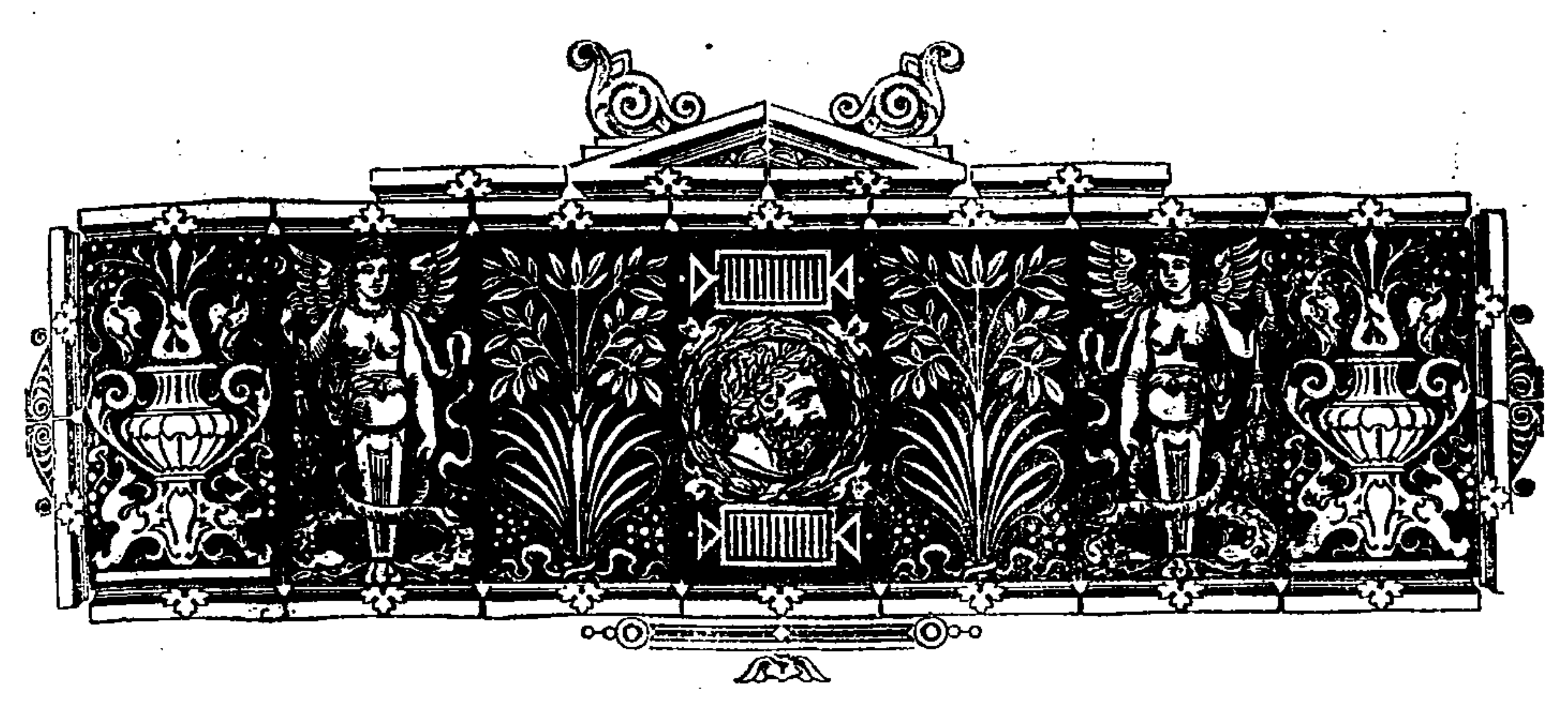


Première Année N° 10 Août 1911

Les idées et les faits

L'ATTENTION du monde catholique vient d'être douloureusement retenue par les mauvaises nouvelles de la santé de S. S. Pie X.

Il y avait évidemment beaucoup d'exagération dans les bruits alarmants qui ont circulé ; mais il est certain que les chaleurs exceptionnelles de cet été ont fortement éprouvé l'auguste captif du Vatican.

La *Revue Antimaçonnique* joint sa voix à celles qui se sont, en cette occasion, élevées de tous les points du monde pour assurer de leur filial attachement le pontife que Dieu conserve à la Chrétienté.

Les journaux milanais et l'*Osservatore Romano* viennent de publier une lettre du Pape, adressée aux évêques de Lombardie et traitant des devoirs de la presse. Bien que les enseignements contenus dans cette lettre s'adressent plus particulièrement à une région, certains d'entre eux ont une portée générale qui intéresse par répercussion les catholiques de tous pays.

C'est ainsi que Pie X, dans cette lettre, adresse de graves reproches aux journaux prétendus bien pensants qui s'efforcent de faire croire aux catholiques que la situation présente est sans gravité et qui les exhortent à supporter de bonne grâce la loi des ennemis de l'Église.

Il importe, dit-il aux évêques lombards, « que chacun de vous « soit convaincu que ces journaux — dont la tendance habituelle « est de persuader aux catholiques de subir sans protester les dom- « mages infligés à la religion par ceux qui, en bouleversant l'ordre « public, ont ruiné la propriété et opprimé la liberté de l'Église ; « de ne pas se préoccuper des conditions iniques faites au Siège « apostolique, et de celles, plus dures encore, que lui préparent ses « ennemis ; de n'avoir cure que de célébrer le génie et l'orthodoxie « de tels auteurs dont les écrits, examinés de près, se trouvent « fourmiller d'inexactitudes et d'erreurs très funestes ; enfin, sous « l'honorable couvert du nom de catholiques, de pénétrer plus « facilement dans toutes les maisons, de passer dans toutes les « mains, d'être lus par tous, y compris les ecclésiastiques, — il « importe que chacun de vous, disons-Nous, soit convaincu que « ces journaux produisent chez les catholiques une perversion du « jugement et de la discipline que ne produiraient même pas les « journaux ouvertement hostiles à l'Église. »

De telles paroles, encore que visant plus particulièrement la presse catholique démocrate de Lombardie, ne sont pas exemptes de signification pour bien des journaux français, qui, sous couvert de concilier l'eau et le feu, l'Église et la Révolution, sacrifient en toute circonstance la première à la seconde.

Si les catholiques sont mal servis par une grande partie de la presse qui se réclame de leurs opinions, il arrive parfois que des journaux dépourvus de sympathie pour leur cause laissent échapper des aveux précieux.

C'est ainsi que M. Henry Maret, à qui, croyons-nous, « l'acacia fut connu », tient dans le *Petit Marseillais* les propos suivants au sujet du F.·. général Michel, créé généralissime par le F.·. Berteaux, et que le F.·. Messimy a été obligé de dessaisir de ses fonctions pour cause d'impéritie trop évidente :

« Je causais avec ce pauvre Berteaux, qui n'avait souci que de bien faire, mais qui en était empêché par les soucis parlementaires, et je lui disais :

« — Moi, je ne connais rien à toutes ces polémiques. Si ce général franc-maçon a des vertus, qu'on le garde. Qu'en penses-tu ?

« Il regarda si personne n'écoutait, et me dit :

« — C'est une oie.

« — Comment, lui répliquai-je, c'est à des oies que vous confiez le soin de sauver le Capitole ! Je sais bien qu'il y a un précédent ; mais ces choses-là ne se renouvellent point...

« Berteaux me répondit :

« — Je ne puis pas.

« Vainement je lui fis observer que, choisis de la sorte, ces géné-

raux seraient les généraux de cour de Napoléon III, et que nous risquions, en cas de guerre, de voir se répéter les fausses manœuvres, les oublis, les négligences qui furent cause de nos déroutes. Je voyais bien qu'il était convaincu, *mais qu'il était tenu par un pouvoir occulte.* »

A l'heure où l'ex F.·. Henry Maret faisait cet aveu, on pouvait espérer que le successeur du F.·. Michel, « le général-oie », serait un soldat en qui l'armée entière a confiance : le général Pau, le glorieux mutilé de Frœschviller. Mais le général Pau allait à la messe ! On lui a créé des difficultés qui l'ont obligé à s'effacer devant le général Joffre, lequel présente sur lui cette supériorité d'appartenir à la Franc-Maçonnerie depuis plus de vingt ans.

Comme son prédécesseur le F.·. Berteaux, le F.·. Messimy a dû obéir à la volonté des Loges. Vienne un désastre, et la France saura dans quel repaire il faut chercher les criminels qui en seront les vrais responsables.

Le F.·. Camille Pelletan nous fait, lui aussi, des révélations intéressantes.

Dans un article du *Matin*, il annonce, ce dont on se doutait un peu, qu'« il se passe en Turquie des choses odieuses ». Les vérités sont toujours bonnes à enregistrer, même quand c'est un ennemi qui les profère ; prenons donc acte de ce que nous dit le F.·. Camille Pelletan :

« Depuis trois ans, l'immense empire des sultans obéit à un « comité occulte, caché dans une ville de province, dont les mem- « bres sont ignorés, et exercent un pouvoir aussi despotique que « les successeurs de Mahomet II. Un mensonge de Constitution « masque, ou plutôt ne masque pas assez, l'état réel des choses. Il « y a une presse qu'on disait libre ; mais les journalistes qui déplai- « sent sont assassinés en pleine rue, à Constantinople, par ordre « du pouvoir occulte. Et les assassins, que tout le monde nomme, « ne sont pas poursuivis. Il y a une Chambre élue ; mais les députés « dont on n'est pas content sont, sans jugement, jetés dans un « cachot infect, d'où ils sortent impotents ou sourds, ou traités de « telle sorte qu'ils peuvent montrer sur leurs doigts la place vide de « leurs ongles, arrachés par la torture. Ce que le sultan rouge « n'aurait pas pu sans soulever les mises en demeure unanimes de « l'Europe, le Comité le peut, et l'Europe civilisée le permet. »

Tout cela est parfaitement exact. Il faut ajouter que si l'Europe civilisée permet ces atrocités, c'est parce que ceux qui les commettent appartiennent à l'ordre maçonnique ; les hauts maçons qui encombrent toutes les chancelleries n'ont nul désir de créer des difficultés à leurs FF.·. de Turquie, et ils les laissent terroriser à leur gré un empire de 45 millions d'habitants.

Le F.·. Pelletan continue en citant les fait suivants :

« Un journaliste, Zekki bey, fut assassiné près de Constantino-
« ple. Il avait, dit-on, des papiers compromettants pour le gou-
« vernement ; on a profité de l'occasion pour les saisir chez lui :
« c'est chez l'assassiné qu'on a fait une perquisition ! Un autre
« journaliste, Fouad Chukri bey, condamné à cinq ans de dépor-
« tation, pour avoir écrit que le ministre de l'intérieur était un
« illettré : ce que tout le monde savait. Un député, Rizanour bey,
« jeté dans un cachot d'où il est sorti sourd. Un autre, Loufti
« Fikri bey, soumis à la torture. *Chose inouïe ! On n'épargne même*
« *pas les agents de la diplomatie étrangère.* Un employé du con-
« sulat général de Grèce a été arrêté ces jours-ci. On voulait
« savoir de lui les noms des personnes qui avaient pris à sa caisse
« des billets de la flotte grecque. Sur son refus de répondre, on
« commença par le rouer de coups ; puis on lui enfonça sous les
« ongles de petits morceaux de bois, jusqu'à ce qu'il fût vaincu par
« la douleur et donnât les noms qu'on lui demandait. En d'autres
« temps, un tel attentat contre le droit des gens aurait soulevé l'opi-
« nion publique du monde entier et aurait été immédiatement
« châtié. »

Sans aucun doute. Mais, en d'autres temps, la Turquie se trouvait sous le sceptre d'Abdul Hamid, qui n'avait qu'une médiocre sympathie pour la Maçonnerie Universelle... Aujourd'hui l'empire est régi par des hommes qui se sont assis, en Loge, auprès de nos parlementaires les plus distingués. Le « tyran » n'aurait pas eu, le droit de mettre à la torture l'employé d'une légation étrangère ; mais ce droit devient évident quand il est exercé par les êtres sensibles et humanitaires que le Gr .·. Orient de France reconnaît pour ses frères, et auxquels ses Convents ont envoyé de fréquentes adresses de félicitations.

Le F.·. Camille Pelletan est, d'ailleurs, en veine d'indignation. Il ne comprend plus comment une organisation purement occulte, le *Comité Union et Progrès*, peut diriger toute la politique ottomane sans provoquer de protestations. « Comment cela s'est-il fait ? » demande-t-il.

« Au début, on comprend comment le pouvoir du Comité occulte
« a pu s'établir. Ceux qui provoquaient la révolte contre le mons-
« trueux despotisme d'Abdul Hamid étaient, à bon droit, regardés
« comme des sauveurs, depuis les frontières de l'Autriche jusqu'à
« celles de la Perse. Leur autorité venait de leur œuvre de salut.
« Mais un pouvoir caché ne peut être soumis à aucun contrôle. Nul
« ne sait ce qui s'y passe. Ses membres peuvent être changés par des
« intrigues intérieures qui restent inconnues...

« Quels sont ces maîtres obscurs de l'empire ottoman ? Je le
« répète, on l'ignore. J'ai été à Constantinople au lendemain de la
« révolution : on ne prononçait pas leur nom. Toutes les ques-

« tions que j'ai faites sur ce sujet soit alors, soit depuis, à mes amis « turcs n'ont obtenu que des réponses vagues. D'après une infor- « mation toute récente que je viens d'avoir, il y aurait aujourd'hui, « parmi les sept membres du Comité de Salonique, un capitaine en « retraite, un sous-préfet en disponibilité, un ancien directeur des « douanes : des comparses, et probablement des instruments.

« Cela est si fantastique que cela ressemble à un roman feuille- « ton. »

Le F .·. Camille Pelletan est-il sincère quand il déclare ne pas connaître les « maîtres obscurs » (pourquoi ne pas employer carrément l'expression martiniste « supérieurs inconnus » ?) qui composent le Comité Union et Progrès ?. . S'il dit vrai, et si la « chaleur communicative des banquets » lui a fait négliger à ce point son éducation maçonnique, nous lui offrons bien volontiers une entrée de faveur pour les cours de l'*Institut antimaçonnique de Paris*, l'hiver prochain. Il apprendra là ce qu'il n'a pu découvrir, paraît-il, pendant son voyage en Turquie, c'est-à-dire quels sont les chefs mystérieux de la Révolution ; et on lui racontera même la petite histoire suivante :

Au XVIIe siècle vivait en Turquie un juif du nom de Chabbethaï, qui descendait d'une des familles juives chassées d'Espagne par l'Inquisition. Il était entouré d'une grande vénération par ses coreligionnaires, tant à cause de sa science talmudique qu'en raison de ce fait qu'on supposait sa famille descendue du roi David. Un beau jour, Chabbethaï proclama qu'il était le Messie et compta, en peu de temps, un nombre important de partisans. L'étonnement fut grand quand on vit ce Messie se convertir publiquement à l'islamisme et entraîner avec lui dans sa conversion la plupart de ses disciples. Puis l'attention se détourna de lui.

Chabbethaï, pourtant, ne s'était converti à l'islamisme que pour fonder dans le sein de celui-ci une secte des plus curieuses : celle des « donmehs », qu'on appelle plus communément « mamins ». Musulmane en apparence, et, comme telle, traitée sur un pied d'égalité par les musulmans, cette secte est juive en réalité, puisqu'on n'y admet guère que des Juifs. Et il semble qu'elle se soit proposé pour but de pénétrer l'Islam de la pensée juive et des principes philosophiques et sociaux que la Juiverie s'efforce de faire triompher dans tous les pays.

Relativement peu nombreux, « les mamins » n'ont guère de colonie importante qu'à Salonique ; mais leur influence intellectuelle et financière est considérable et ils ont su le prouver dans les derniers événements.

Ce sont les « mamins » qui ont généralisé la Franc-Maçonnerie en Turquie, où elle existait à peine, et qui lui ont donné pour chef le plus apparent un des leurs, le F.·. Emmanuel Carasso, de Salonique, grand-maître de la plus importante obédience de Turquie.

Ce sont les « mamins » qui ont ressuscité, en le confisquant, l'ancien *Comité Union et Progrès*, fondé il y a un quart de siècle par un groupe de professeurs albanais de l'Université de Constantinople. Ce sont les « mamins » qui ont donné le signal de la Révolution de 1909, en faisant prendre les armes à un des leurs, le trop célèbre major Enver Bey, qui commandait un bataillon à Salonique. Après la tentative de réaction de l'année suivante, ce sont les « mamins » qui ont fait marcher sur Constantinople l'armée de Salonique ; et la délégation de trois membres qui vint annoncer à Abdul Hamid qu'il avait cessé de régner comprenait deux « mamins ». Enfin, c'est un « mamin », le F.·. Djavid bey, ministre des finances, qui est aujourd'hui l'inspirateur de toute la politique turque, de ses tortures et de ses assassinats.

Nous le répétons au F.·. Camille Pelletan : qu'il vienne suivre les cours de notre Institut et il apprendra beaucoup de choses qu'on ne lui a probablement pas confiées à sa Loge.

La Révolution de Portugal, sœur maçonnique de la Révolution de Turquie, est entrée dans la période des difficultés. Dans l'étude sur la Franc-Maçonnerie de Portugal que nous avons publiée ici même, nous donnions des preuves que l'insurrection de Lisbonne, faite par les Carbonari, avait été préparée et dirigée par la Franc-Maçonnerie bourgeoise. Il semblerait que la bonne entente n'est plus absolue entre les Carbonari (presque tous ouvriers) et les profiteurs bourgeois arivés au pouvoir grâce au sang répandu. Un groupe avancé s'est formé, sous le nom de *Vigilancia sociala*, dont un député ouvrier, M. Pereira, est le chef. Et ce groupe a profité d'une augmentation du prix des denrées pour provoquer, le 2 août, une violente manifestation contre le Parlement.

L'enseigne Machado Santos, le président de la Vente Suprême des Carbonari, est alors accouru et a tenté de calmer la foule. Mais la popularité de l'ancien chef des insurgés a sans doute bien baissé, car il fut conspué et menacé.

La police étant débordée, le gouvernement fit appel, pour dégager le Parlement, à la « garde républicaine » : on a donné ce nom à un corps, formé entièrement de Carbonari, qui a été créé pour remplacer l'ancienne « garde municipale », qui fut décimée lors de l'insurrection d'octobre dernier. La « garde républicaine » chargea à coups de sabre les émeutiers, qui répondirent à coups de pierres. Finalement, le gouvernement l'emporta.

Cette émeute n'en est pas moins significative si l'on songe que des marins des équipages de l'Etat y ont participé, ce qui ne laisse aucun doute sur le mécontentement des éléments dont la Révolution se servait l'année dernière. Sans doute, les FF.·. Théophile

Braga, Affonso Costa, Bernardino Machado et Machado Santos sont parfaitement résolus à faire fusiller leurs partisans de la veille pour rester au pouvoir. Mais cela suppose qu'ils pourront s'appuyer sur des moyens de répression qu'il dépend des conservateurs portugais de leur refuser. Que les officiers et soldats monarchistes, qui sont le nombre dans l'armée portugaise, refusent leur concours un jour de crise, et le gouvernement maçonnique actuel peut s'effondrer.

En attendant, la guerre religieuse provoque une sensation profonde dans les provinces du Nord. Les inventaires d'églises sont rendus impossibles par l'attitude de la population, et, imitant l'Episcopat tout entier, les cinq sixièmes du clergé portugais refusent les pensions qui leur sont offertes par le gouvernement. C'est un résultat que les plus optimistes n'auraient pas osé espérer, tant l'état d'esprit des prêtres séculiers fut jadis lamentable au Portugal.

Une vive émotion a été produite en Espagne par la mutinerie du cuirassé *Numancia* — premier son de cloche annonçant que la Maçonnerie est à l'œuvre dans la flotte espagnole et prépare les écroulements de demain.

On connaît maintenant les péripéties de l'incident. Dans la nuit du 1er au 2 août, six matelots du cuirassé *Numancia*, qui faisaient partie de groupements révolutionnaires, ont pris les armes et ont entraîné sur le pont une vingtaine de leurs camarades, aux cris de : Vive la République !

L'énergie d'un sous-officier fit perdre du temps aux révoltés, qui furent promptement désarmés par le reste de l'équipage ; et cette circonstance empêcha l'explosion d'un mouvement analogue à bord de l'*Estramadura* et de la *Cataluña*, ou des intelligences étaient déjà nouées.

Le plan des rebelles, après s'être emparés de l'escadre, était de conduire celle-ci en rade de Malaga (ou plutôt de Barcelone), où son arrivée eût déchaîné un mouvement insurrectionnel.

C'était, en somme, une copie assez grossière de la Révolution portugaise ; et cela ne surprendra personne quand on saura que les meneurs de la révolte avaient été en fréquentation étroite avec les insurgés portugais au cours d'une récente escale du *Numancia* à Lisbonne.

L'escadre, qui croisait sur la côte marocaine, fit aussitôt route pour Cadix, où un Conseil de guerre condamna à mort le chef du mouvement, le chauffeur Antonio Sanchez Moya, et aux travaux forcés à perpétuité ses cinq principaux complices. Sanchez Moya a été fusillé le lendemain, à bord du *Numancia*. Il est mort en disant : « J'avais voulu être un Machado Santos; je n'ai pas réussi, mais un autre réussira peut-être. »

Tout paraît prouver qu'il existait un complot étendu, formé en vue d'une tentative sans aucun doute mieux concertée. Les meneurs du mouvement qui vient d'échouer auront devancé, par impatience et enthousiasme, le mot d'ordre des chefs suprêmes ; mais ce mot d'ordre sera donné un jour, peut-être plus prochain qu'on ne pense, et ce jour-là la crise sera d'autant plus formidable que rien n'aura été fait pour la prévenir.

Nous savons de source sûre, et nous l'avons déjà signalé à diverses reprises, qu'un centre maçonnique international existe à Paris et que son action s'étend sur la France, l'Espagne, le Portugal, l'Italie, la Suisse, la Belgique, la Turquie et l'Egypte. C'est de ce centre que sont parties la tentative de révolution de Barcelone, la révolution de Portugal et, jusqu'à un certaint point, la révolution de Turquie. C'est dans ce centre que se préparent actuellement la révolution espagnole et les troubles anticatholiques dont Rome sera le théâtre avant qu'il soit loin. Le seul moyen efficace, pour les Espagnols, de paralyser son action, serait de prendre dans un gigantesque coup de filet toutes les Loges maçonniques du royaume, et de priver ainsi l'ennemi de ses moyens d'action naturels...

L'Espagne est bien loin de cela ! Le ministère Canalejas, voulu et félicité publiquement par la Franc-Maçonnerie espagnole, est plus solide et plus avant que jamais dans la confiance d'Alphonse XIII. La sensation produite par le récent Congrès Eucharistique de Madrid a été assez forte pour faire rétablir la représentation diplomatique auprès du Saint-Siège ; elle ne change rien à la situation de fait d'un gouvernement maçonnique régissant le royaume le plus profondément catholique de la terre.

Qu'Alphonse XIII médite l'exemple de Manoël II : M. Canalejas a plus d'un trait de ressemblance avec M. Texeira da Souza ; il pourrait bien partager avec ce dernier le titre de « fossoyeur de la monarchie ».

Si les monarques, qui sont directement menacés par l'action maçonnique, ne prêtent à celle-ci qu'une attention distraite, et exposent ainsi leurs peuples à de nouvelles convulsions révolutionnaires, les masses ouvrières, par contre, commencent à ouvrir les yeux sur la manière dont elles sont dupées par la Veuve.

Voici une preuve de plus de ce discernement des salariés, qui cessent de croire aux mensonges maçonniques. Les élections pour le renouvellement partiel du Conseil de l'Association des P. T. T. viennent d'avoir lieu. Un certain nombre de candidats en ont profité pour faire la déclaration suivante, dont on appréciera le calme et le bon sens :

Nous sommes trop jaloux de notre liberté d'opinion pour vouloir porter atteinte à celle des autres. Nous sommes donc très respec-

tueux de toutes les opinions philosophiques ou confessionnelles et nous voulons défendre la liberté de conscience dans son acception la plus large. Nous estimons toutefois que, dans notre organisation, les camarades qui sont investis du mandat d'Administrateur, ont le devoir impérieux d'être indépendants et de ne s'inspirer, pour les décisions à prendre, que de leur conscience et de l'intérêt de leurs mandants. Or, nous pensons que les camarades affiliés à la Franc-Maçonnerie peuvent ne pas être dans les conditions d'indépendance et de libre arbitre que nous sommes en droit d'exiger de nos représentants au Conseil. Nous ne voulons pas, dans les circonstances graves, être à la merci d'une défaillance possible de camarades ayant à choisir entre leurs obligations maçonniques et leur devoir corporatif.

Nous n'avons pas la phobie de la Franc-Maçonnerie, mais nous avons vu cette Société secrète chercher à mettre la main sur la direction des groupements ouvriers; chez nous, nous avons vu cette tentative s'essayer avec méthode et ténacité. Aussi pensons-nous qu'il y a danger grave pour l'organisation à élire des camarades qui ne présentent pas toute garantie d'indépendance, et nous croyons qu'il est intéressant pour les adhérents de savoir que NOUS NE SOMMES PAS FRANCS-MAÇONS.

Cette profession de foi a eu une conséquence à laquelle nous ne saurions trop applaudir : ceux qui l'ont signée ont été élus en tête de liste... Et c'est à Paris qu'ils ont obtenu la plus forte majorité.

Il y a décidément quelque chose de changé dans le monde du travail.

FRANÇOIS SAINT-CRISTO.





Lettre de Rome

Rome, 12 août 1911.

Par un insolent défi à *la Danton*, la Maçonnerie triomphante a dressé audacieusement à Rome son pape démoniaque, face à face avec le vénéré Pontife de la sainte Eglise. Par surcroît de cynisme, elle a voulu que ce syndic des réprouvés fût un juif. Nathan, c'est toute la Maçonnerie, c'est-à-dire la libre pensée et la synagogue en guerre contre Jésus; l'enfer contre le ciel; le Capitole païen opposé au Vatican.

Cependant que le roi, pâle fantoche, fonctionnaire servile d'une Constitution chancelante, villégiature en quelque Roccaniggi, seules, les deux véritables puissances, celle du mal et celle du bien, demeurent en présence à Rome.

Qui dans notre vieux monde, hypnotisé par le lucre et le négoce, prend donc garde au sombre drame qui se déroule dans la Ville Eternelle ? Qui donc a souci de cette suprême partie dont l'enjeu est simplement la civilisation chrétienne?

Personne !

L'Europe qui supporta la présence du Turc au Saint-Sépulcre, le massacre de Louis XVI et de Marie-Antoinette, le dépouillement et l'emprisonnement de Pie IX, est une vieille prostituée qui ne saurait plus rougir. Il n'y a rien à attendre d'elle.

Du reste, personne ne veut être éveillé de sa quiétude. On préfère s'endormir sur les promesses d'éternité du Sauveur, se complaire dans le bercement de nouvelles optimistes,

espérer dans le désarmement du pouvoir ; on ne veut rien savoir du présent, rien écouter des paroles sincères. Tout ce qui vient de Rome est mensonger, truqué, tendancieux. Les agences juives et maçonniques ne font pas seulement œuvre de haine, mais surtout œuvre de division, ce sont elles qui sèment la discorde entre nous autres catholiques, car nous ne sommes même pas en accord, ô honte, pour lutter unanimement contre l'infâme secte qui nous dévore.

Le doux Pie X, l'agneau contre lequel sont coalisées tant de forces immenses servies par une presse mondiale, est sans armée, sans argent, sans autres ressources que celle de la prière qu'il adresse constamment au ciel ; et nous, ses tristes fils, au lieu d'obéir à sa voix, de répondre à ses appels, nous ne savons que nous déchirer. Finissons-en ! Il existe un terrain d'entente, un trait d'union possible entre tous les catholiques de l'Univers, sans distinction de patrie, d'origine, de parti, c'est le terrain de l'antimaçonnisme ; n'hésitons plus, formons le bloc contre les loges, et avec un peu d'énergie, de cohésion, c'est la victoire assurée, la fin de l'horrible oppression qui déshonore la Chrétienté.

Comme chaque année, dès les premiers jours de Juillet, Pie X s'est installé dans sa maison des jardins, modeste demeure où le Souverain Pontife cherche un peu de fraîcheur et de repos. Le Royal Prisonnier a beaucoup souffert des chaleurs excessives et il en est résulté pour la santé du saint vieillard un réel affaiblissement qui commandait les plus grandes précautions. Malheureusement, malgré les prières instantes du professeur Petacci qui le soigne avec tant de zèle, le Pape ne voulut pas renoncer à ses audiences. Or, un samedi soir, Pie X, qui était en moiteur, reçut dans une des cours ombragées du Vatican nombre de pèlerins avec lesquels il s'entretint longuement, sans souci des courants d'air. Le Pape s'enrhuma assez fortement pour qu'on pût redouter une fluxion de poitrine. Les préoccupations furent très vives dans l'entourage pendant près d'une semaine, mais le mal fut enrayé, Dieu merci ! Au moment où le Saint-Père, complètement remis, commençait à se lever, il se trouva aux prises avec une attaque de goutte dont il souffre encore assez vivement.

Malgré les nouvelles pessimistes des agences juives, qui, prenant leurs désirs pour la réalité, veulent que le Pape soit

en danger de mort, et osent même présenter le Pontife comme atteint de la folie de la persécution et incapable désormais de gérer les affaires de la sainte Eglise, nous pouvons assurer nos lecteurs que la santé du Souverain Pontife ne donne plus aucune inquiétude et qu'à moins de complications inattendues, notre bon et vénéré Pape va pouvoir bientôt reprendre ses promenades matinales dans les allées ombreuses de ses jardins, qu'il affectionne si particulièrement.

C'est dans le silence, en effet, dans la paix et le recueillement, que le vieillard blanc cherche un repos bien gagné par toute une année de travail incessant et de soucis sans nombre. Sans doute, tous ceux qui ont eu le grand honneur d'approcher le Pontife savent combien Sa Sainteté est d'un esprit reposé, d'un calme toujours absolu. Personne de nous n'a jamais pu surprendre sur son auguste visage aucune expression d'humeur ou d'irritation. Mais parfois le sourire bienveillant abandonne ses lèvres pâles, son regard se fait plus triste, et alors nous devinons qu'une nouvelle douleur est venue assaillir l'âme du *chef de la prière*, et qu'une manœuvre odieuse de la Maçonnerie menace encore l'Eglise.

En cette période des vacances, le Pape ne cesse jamais complètement de travailler. Levé à 5 h. 1/2, sa messe dite et après un léger repas, Pie X parcourt habituellement les jardins, accompagné seulement de Mgr Bressan ; mais, après une longue station à la grotte de Lourdes, dès 9 heures, il s'enferme avec Mgr Bisleti, son majordome, puis avec le Cardinal Merry del Val, son distingué et dévoué ministre, et jusqu'à midi ce sont les affaires courantes qui sont examinées une à une et pour lesquelles Sa Sainteté dicte Elle-même ses décisions. Après le déjeuner de midi, dont la simplicité et la sobriété sont légendaires, le Pape se repose un peu et prie jusqu'à cinq heures, mais alors commencent les audiences publiques. Chaque jour, dans la cour de la Pigna, le Souverain Pontife reçoit sans aucun apparat les pèlerins venus du monde entier ; il s'entretient avec tous, interroge chacun, cause longuement, familièrement, avec les plus humbles et s'attarde souvent jusqu'à 7 heures à écouter, patiemment et paternellement, les plaintes, les confessions intimes de ces pauvres gens venus souvent d'Amérique ou d'Australie chercher le réconfort de la bénédiction pontificale.

A sept heures le Souverain Pontife admet encore, en audience particulière, les personnages de sa cour qui ont

une communication importante à lui faire ; puis, après une collation bien simple, il s'occupe avec Mgr Bressan de son courrier, répond le plus souvent lui-même aux lettres les plus graves, dicte les autres, ou indique le sens de la réponse à son fidèle et discret secrétaire. Enfin, après la lecture de son bréviaire, car le Pape comme le plus simple prêtre ne manque jamais à ce devoir, le Souverain de l'Univers catholique, dans une chambre de curé de campagne, dans un lit de moine, va prendre quelques heures de repos. Voilà comment s'écoule le temps des vacances pour ce grand roi, pour ce chef de l'Eglise universelle ! Quel est l'humble fonctionnaire de notre république qui se contenterait d'un tel régime, qui accepterait un pareil fardeau au temps de la canicule ? et cela ne suffit-il pas à expliquer la maladie du Pape ?

Pie X vient d'avoir une grande joie, qui certainement fera plus pour son retour à la santé que tous les remèdes de la faculté. Malgré les efforts de la Maçonnerie, l'Espagne a définitivement renoncé à briser ses liens séculaires avec Rome, et un nouvel ambassadeur vient d'être nommé pour représenter le roi Alphonse auprès du Saint-Siège.

L'explosion de foi catholique qui a éclaté à Madrid à l'occasion du Congrès eucharistique a profondément émotionné le jeune roi, oublieux un instant de sa mission ; le souverain a témoigné son impression vive par un télégramme personnel à Pie X, et c'est ce jour-là même qu'a été signée la nomination du nouvel ambassadeur.

La presse maçonnique et juive, qui avait poussé tant de cris de triomphe pour la fameuse loi du cadenas, qui s'était livrée à de si copieux éloges du *grand* ministre Canalejas, est devenue subitement silencieuse devant la décision royale. Je ne sache pas que les agences de Rome nous aient encore renseignés sur la nomination et la venue prochaine du nouvel ambassadeur, non plus que sur sa personne — assez importante pourtant, puisque c'est le propre ministre des finances d'Alphonse XIII. On ne nous a rien dit de la joie témoignée par toute l'Espagne à cette heureuse décision de son souverain, joie attestant que là-bas, comme chez nous, la Maçonnerie est une minorité turbulente qui entend gouverner contre le sentiment du pays.

En France aussi, du reste, la guerre stupide faite à nos croyances n'a servi qu'à fixer davantage sur le Christ la

pensée de l'élite ; parmi les meilleurs de nos écrivains et de nos artistes, il y a en ce moment un renouveau de foi qui est indiscutable, et il n'est pas un homme politique digne de ce nom qui ne sente la nécessité de renouer nos relations officielles avec le Saint-Siège. Mais si c'est là le sentiment de tous ceux qui sont catholiques, patriotes, ou simplement raisonnables, ce n'est pas l'opinion du Grand Orient, et cela suffit pour que nos intérêts les plus graves restent en souffrance, pour que lambeau par lambeau s'en aille notre protectorat d'Orient. N'avez-vous pas lu dans les journaux que tous les couvents des carmes italiens, venaient d'arborer le drapeau italien et s'étaient mis sous la protection de la *Consulta*, malgré la Propagande, toujours fidèle à l'influence française ? Qu'a donc fait notre gouvernement, qu'a fait notre fameux Barrère devant cette atteinte à nos droits ? Selon son usage, il a cédé sur toute la ligne, et, sans discuter, nous nous sommes hâtés d'abandonner à l'Italie le protectorat de toutes les missions catholiques italiennes en Orient. Si c'est là le prix qu'il nous faut payer le palais Farnèse pour loger le *communard nanti*, c'est un peu cher !

Si le bon et doux Pie X passe ses jours dans la prière et le recueillement, ses ennemis à Rome sont agités d'une sorte de frénésie diabolique. Tous les maçons d'Italie sont à la fois furieux et inquiets. Le *fiasco* complet de l'Exposition du cinquantenaire, œuvre essentiellement maçonnique, est non seulement avoué par tous, mais proclamé *forcément* par le hideux Nathan lui-même, en pleine *junte*.

Dernièrement, en effet, avait lieu au Capitole, au conseil municipal, une interpellation du conseiller Sabattini, peu suspect de cléricalisme, pour demander au *syndic* quelles étaient les responsabilités du *municipe* dans les dépenses insensées qui avaient été faites pour l'Exposition et qui avaient exaspéré l'opinion. Nathan, comme Ponce Pilate, ayant déclaré qu'il se lavait les mains de cette gabegie, Sabattini déclara avec force qu'il voulait avant tout dégager sa responsabilité d'un désastre économique imminent, et Nathan, courbant le front, se contenta de demander à mi-voix un silence plus prudent.

Mais à la suite de cette interpellation si grave, la presse *libérale* elle-même a commencé à s'occuper ouvertement du bilan de l'Exposition, malgré la prière du syndic et

le silence significatif des journaux blocards et maçons.

« Du moment que la mauvaise administration romaine est devenue un objet de discussion (dit *Il Mattino*, journal anticlérical de Naples), malgré les injures et les grossièretés qui nous attendent, le moment est venu de nous occuper de ce gros désastre national ». Et le journal précise ainsi le *fiasco* colossal de cette foire maçonnique : « A quelque heure qu'on se rende à ces deux énormes expositions, on éprouve une impression de désert et de désolation. Les étrangers venus à Rome sont bien moins nombreux que les autres années ; quant aux Romains, ceux-là s'abstiennent tous d'aller visiter une exposition chère et sans confort. Le bilan des expositions romaines est tellement compromis que, même si l'automne amenait un nombre invraisemblable de visiteurs, le déficit ne saurait être désormais comblé. *Il Mattino* termine ainsi son article si suggestif : « En ce moment commence une *insurrection* contre le Comité de l'Exposition et l'interpellation au conseil municipal de Rome en est une preuve manifeste. Nathan n'a répondu qu'en essayant de désolidariser la *junte* des actes du Comité. ».

De tout cela il résulte, et aucune rhétorique blocarde n'y pourra plus rien, que la fameuse Exposition maçonnique de Rome, dirigée contre le Saint-Siège, n'a été qu'une immense flibusterie et qu'on va assister à un énorme Panama romain, dans lequel pourrait bien sombrer Nathan malgré ses signes de détresse.

Tout craque, tout menace Nathan et ses complices ! Le mécontentement ne règne pas seulement, à Rome, dans la bourgeoisie, dans les hautes sphères qui ont eu à se plaindre du renchérissement de tout pendant cette période ; le peuple, les employés, les ouvriers sont exaspérés contre le municipe, les agents des tramways se sont mis plusieurs fois en grève, et les cochers de Rome, qui forment une dangereuse *camorra*, sont en ce moment dans une fureur folle contre Nathan en personne.

Le vieux juif avait pourvu les fiacres de Rome de taximètres à l'instar de Paris et était devenu le Dieu des cochers. Mais les appareils n'étant pas nécessairement uniformes, les automédons romains se livrèrent à de tels excès, exploitèrent si odieusement les étrangers que les protestations affluèrent au Capitole. Nathan dut réagir et les cochers ne veulent plus maintenant entendre parler du taximètre et pro-

posent simplement de pendre le traître qui les a joués.

A vrai dire, la situation est assez grave, et les esprits se montent progressivement à Rome. A l'heure présente, il y a plus de dix mille ouvriers piémontais venus pour les travaux de l'Exposition qui sont sans travail ; on a dû congédier nombre d'employés des tramways municipaux, les cochers meurent de faim, les hôtels complètement vides ferment, les salaires demeurent impayés et tout est hors de prix. Enfin les étrangers effrayés par ces nouvelles, par la chaleur intense, par le choléra qui sévit dans toute la péninsule, ne viennent plus du tout et la misère est générale. Le peuple murmure et les socialistes italiens, qui n'aiment pas beaucoup les loges, sont les premiers â accuser la Maçonnerie d'être la cause première de tous ces désastres.

Que faire dans ce péril extrême ? Les loges n'ont pas hésité, elles ont eu aussitôt recours à l'unique expédient dont elles usent toujours dans les occasions difficiles : avec ensemble, les maçons se sont mis à crier que tout cela c'était la faute aux curés, la faute au Pape. Je voudrais que vous pussiez lire l'*Asino*, la *Raison*, toutes les odieuses feuilles qui s'alimentent à la Grande Loge de Rome et au Grand Orient de Paris, chez Nathan ou chez Barrère : vous verriez comment on entend user du dérivatif.

D'abord on a essayé de remuer toute l'Italie par l'annonce d'un assassinat monstrueux commis par les Salésiens sur un de leurs élèves. Un enfant étant mort d'une chute dans un escalier, c'étaient les assassins noirs qui avaient tué cet enfant du peuple ! Cela n'a pas pris ; il a été reconnu par la justice et par les journaux les moins cléricaux, que le décès provenait simplement d'un accident. Il a donc fallu chercher autre chose. Le *Transtevère*, ce Belleville de Rome, qui compte des ouvriers par milliers, est devenu très catholique, très *papalin* : une procession de plus de quarante mille personnes s'y est déroulée en l'honneur de Notre-Dame del Carmine, il y a quelques jours. Nathan, par ses amis de la société Giordano Bruno, voulut absolument troubler cette cérémonie si imposante qu'on n'en avait plus vu de pareille depuis Pie IX. On mobilisa la jeune garde révolutionnaire, mais en vain. Devant l'attitude des solides ouvriers du Transtevère, qui accueillirent nos drôles aux cris de Vive le Pape ! l'armée des loges dut battre honteusement en retraite, non sans avoir reçu quelques horions.

Qu'importe ! la Maçonnerie n'a pas le choix. Malgré ce double échec elle est prête à recommencer, à faire une nouvelle tentative anticléricale plus violente encore. Il ne s'agit rien moins que de *chambarder* le Vatican.

Depuis un mois, des émissaires des loges parcourent les quartiers où végètent les ouvriers inoccupés et s'efforcent de surexciter les plus mauvaises passions. « Si l'Exposition a fait un lamentable *fiasco*, disent-ils, si vous êtes sans pain et sans espérance, car la faillite est imminente, c'est le Pape seul qui en est cause. C'est lui qui a interdit à tous les catholiques du monde de se rendre à Rome. Partout les évêques, les curés ont fait un devoir à leurs fidèles de s'abstenir. Si ces abominables manœuvres n'avaient pas été dirigées perfidement contre notre œuvre, si patiemment élaborée, nos magnifiques expositions auraient rencontré le succès le plus éclatant, et non seulement nous aurions pu vous rétribuer largement, mais encore vous employer tout l'hiver prochain. Voyez donc combien vous êtes injustes de formuler des plaintes contre nous, contre le Roi, contre le municipe de Rome, contre Nathan, notre excellent syndic. Votre légitime irritation ne peut être dirigée que contre l'Eglise, contre le Pape, ses évêques et ses curés. C'est certainement le Pape, le vieil ennemi de l'Italie, qui a fait échouer nos fêtes du cinquantenaire parce qu'elles commémoraient la ruine du pouvoir temporel, la prise de Rome, la fin de la tyrannie des prêtres. »

Il faut bien le reconnaître, ces perfides insinuations font leur chemin; elles troublent ces esprits naïfs, et, parmi les milliers d'ouvriers et d'employés inoccupés, il se constitue une véritable armée du désordre, qui grossit tous les jours et dont on peut tout attendre, malgré le loyalisme de la population ouvrière romaine. Il s'agit maintenant de surexciter suffisamment la fureur de ces misérables pour les mettre en marche et diriger ce flot révolutionnaire contre l'hôte paisible du Vatican ; à la faveur d'une journée de violences, on s'occuperait surtout de la crise anticléricale, et plus du tout de la faillite de l'Exposition.

Le Saint-Père n'ignore rien de ces infâmes projets maçonniques ; le cardinal Merry del Val connaît parfaitement cette abominable manœuvre, et, au Vatican, tout est préparé pour tenir tête le plus longuement possible à une émeute avec les faibles ressources de la petite armée pontificale. De son

côté, M. Giolitti, qui est un homme d'ordre, est bien certainement disposé à étouffer une semblable insurrection. Mais les hommes d'Etat de la couronne étant tous maçons, sont peu libres, et ensuite ne sont pas fâchés de voir l'orage se détourner du Quirinal pour s'en aller fondre sur le Vatican. On n'empêchera donc rien, et ce ne sera qu'à la dernière heure qu'on apportera un frein à la fureur populaire.

Que fera le Pape dans une pareille éventualité ? Personne ne saurait le dire avec précision. Cependant, quand on connaît le caractère noble et fier de Pie X, on peut légitimement supposer que le Souverain Pontife ne supportera pas paisiblement un semblable outrage. Sa Sainteté, si la populace arrive à franchir le seuil sacré de la porte de bronze, quittera Rome aussitôt, après avoir dénoncé publiquement à toutes les puissances la situation intenable qui lui est faite, au mépris de la loi des garanties. Elle rappellera les actes de violence odieuse perpétrés criminellement contre l'auguste dépouille du glorieux Pie IX par une tourbe de francs-maçons. Elle joindra ces faits abominables à toutes les vexations dirigées contre sa propre personne, et Elle fera l'Univers catholique et le monde entier juges d'aussi intolérables méfaits.

Le Pape hors de Rome ! on en parle vraiment, surtout dans ces jours où la santé du Pontife a tourné tous les cœurs vers le Vatican.

Y pensez-vous ? Si le Pape et le Sacré Collège disparaissaient maintenant de cette ville aux abois ! Si les millions de pèlerins, qui apportent chaque année tant d'argent en Italie, cessaient complètement de venir ! Que resterait-il aux Romains ? Ce ne serait plus la faillite, ce serait la mort. Ce raisonnement judicieux, les ouvriers du Transtevère l'ont déjà fait, et beaucoup d'autres aussi, qui n'ont point envie de tuer leur *poule aux œufs d'or* ; ceux-là, on l'a vu, commencent ou recommencent à crier *Vive le Pape* ! malgré les francs-maçons et contre eux. Tout cela pourrait bien dégénérer en guerre civile, tant les esprits sont divisés, et la *journée* pourrait bien être moins favorable que ne l'espèrent les Nathan et autres fripons de l'Exposition.

Que savez-vous de toutes ces choses à Paris ? Rien, absolument rien. Les agences juives qui parlent de la folie du Pape, qui annoncent si complaisamment sa mort prochaine, vous ont-elles seulement permis d'apprendre ce qui s'était

Le sale motif de Nancy

ou

La Laïcisation de la « Division de Fer »



— Écrivez, Géneral : 30 jours de prison au caporal X... Motif : stationnant sur une place publique infestée de curés, a touché la main d'un gymnaste clérical au lieu de toucher le fer de sa division !...

Supplément à la *Revue antimaçonnique* N° 10.

passé officiellement à la *junte* de Rome ? Un seul journal catholique a-t-il annoncé que Nathan avouait lui-même l'insuccès complet de son Exposition et cherchait à se désolidariser d'avec le fameux comité de la foire maçonnique ? Non, rien, absolument rien ; ce dont on s'occupe, c'est de faire la guerre, une guerre acharnée à la *Correspondance de Rome*, ce vaillant petit informateur vraiment catholique, et surtout à son éminent inspirateur Mgr Benigni. Le dernier incident qui vient de se produire dans cette lutte mérite d'être signalé sans commentaires.

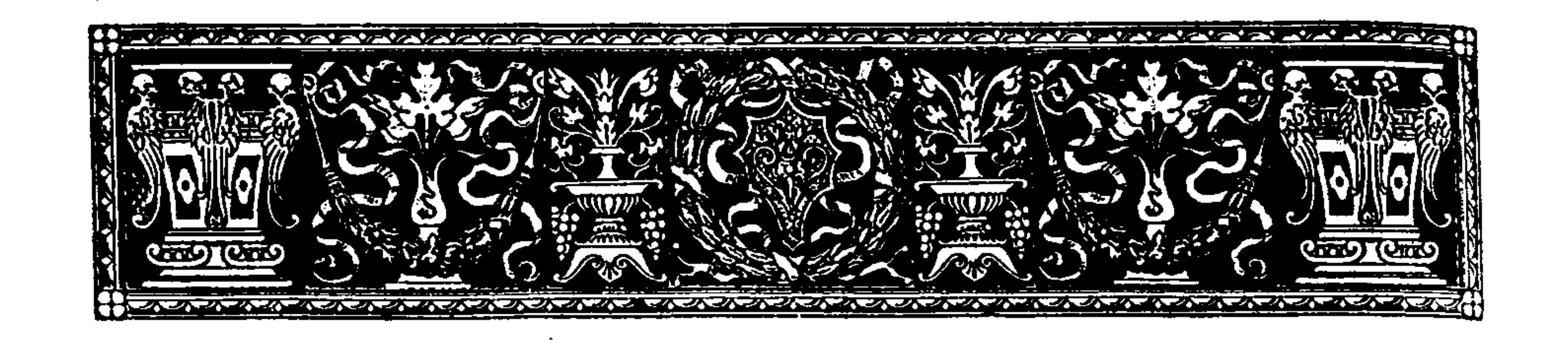
Mgr Benigni, qui est la bête noire de nos libéraux, était depuis longtemps accusé par eux d'être un ennemi forcené de la France et de faire contre nous le jeu de l'Allemagne.

Or, voici que le courageux prélat s'étant énergiquement attaqué au centre allemand, dont certains errements inquiètent les catholiques, a dû recevoir un blâme du Vatican (sur la demande du gouvernement de Guillaume II et par l'entremise du nonce de Munich) sous prétexte *qu'il favorisait les catholiques français*.

Vous vous dites : « Voilà une belle occasion pour nos hommes de liberté, pour nos sages modérés, de reconnaître leur erreur et de faire amende honorable à ce bon prélat qui peut être ardent, mais qui n'est certainement pas l'homme de l'Allemagne. » Ah bien oui ! Ils ont, au contraire, pris texte des attaques allemandes pour accabler leur adversaire, cela à la grande joie des francs-maçons de Rome. Voilà à quoi s'amusent nos journaux catholiques à l'heure où les polémiques entre nous sont un véritable crime.

IGNOTUS.





Revue Critique des Revues Juives

Les mois de *Nissan*, d'*Iyar* et de *Sivan* ne semblent pas avoir beaucoup amélioré la situation mondiale d'Israël, exception faite, toutefois, pour l'Autriche où le parti antisémite des chrétiens-socialistes vient de perdre 20 sièges aux dernières élections. Mais qu'attendre, en vérité, des élections ? Israël aurait donc bien tort de se prévaloir d'une pareille victoire.

ANGLETERRE

Les Anglais, dont l'hypocrisie est le moindre défaut, ont beau s'en défendre : l'Antisémitisme s'est rallumé chez eux. Cette constatation ne manque pas de saveur pour qui se souvient de leurs belles théories des « portes ouvertes », de la « liberté pour tous », et autres lieux communs, et de leurs sarcasmes hautains décochés aux peuples trop faibles pour assimiler les Juifs. Leur tour est venu. Et Israël, qui ne trouvait pas d'éloges assez dithyrambiques pour célébrer « la « large tolérance et l'hospitalité que la Grande-Bretagne « accordait aux opprimés d'autres pays qui venaient cher- « cher chez elle un abri et un gagne-pain », se plaint amèrement de la législation restrictive dont le but est d'enrayer le mouvement d'immigration juive.

Le *Standard* et le *Daily Telegraph*, organes conservateurs, mènent la campagne contre le régime de la « porte ouverte »,

et dénoncent le péril juif. Le *Bœrsen-Courier* de Berlin écrit à ce sujet : « Déjà, le premier Bill contre les étrangers ne « pouvait se justifier que par des arguments antisémites. « Les conservateurs voient que nombre de pauvres Juifs de Whitechapel destinent leurs enfants aux carrières acadé- « miques réservées jusqu'à présent, en raison du conserva- « tisme social anglais, aux riches et aux nobles. Et voici « que se développe maintenant une classe de population ré- « cemment venue dans le pays, qui tente de révolutionner « l'état de choses établi, de créer l'intellectualisme au sein « du prolétariat. Les Juifs russes, dont le nombre est d'en- « viron 150.000 âmes dans l'East-End, d'un quart de million « dans tout le Royaume-Uni, ont quitté la Russie parce qu'ils « n'y pouvaient faire donner aucune instruction à leurs en- « fants. Les Juifs de Whitechapel travaillent ferme et vi- « vent mal afin que leurs enfants puissent faire des études à « Cambridge et à Oxford. Ils obtiennent des bourses d'étu- « des, ce qui provoque l'envie et la crainte. Ces médecins, « ces avocats, ces ingénieurs ne seront évidemment pas les « porte-drapeaux du conservatisme. Les conservateurs veu- « lent, par une loi nouvelle, arrêter ce phénomène social « qui, si l'immigration n'est pas enrayée, ne saurait res- « ter sans conséquence pour la politique de leur parti. » (*Univers Israélite*, 17 mars 1911, p. 23.)

Le virus juif imprudemment introduit, il s'agit de le neutraliser. Le gouvernement anglais s'y emploie de son mieux.

Le *Shop's Bill* est le repos obligatoire du dimanche, avec permission pour Israël d'ouvrir ses magasins ce jour-là, mais jusqu'à 2 heures et à sa clientèle juive exclusivement. Israël proteste contre cette restriction, car elle lèse ses intérêts.

Mais là n'est pas la seule épine. Voici qu'à l'instar de la Suisse, de la Finlande et de la Saxe, l'Angleterre prétend mettre un terme à la barbarie de la *Schechita*, et imposer aux Juifs un mode d'abatage moins inhumain que leur méthode rituelle de sacrifier les animaux, méthode réclamée par leur religion. Il va sans dire qu'Israël crie de suite à la persécution, et affirme avec impudence que sa *Schechita* est, de beaucoup, le mode d'abatage qui impose aux animaux le minimum de souffrances.

Voyons ce qu'en pense le Dr Reinhardt. Dans une récente conférence à Londres sur la protection due aux animaux, il s'exprime en ces termes : « Une des méthodes d'abatage les

« plus révoltantes est, sans contredit, la méthode juive. Il a « visité, ajoute-t-il, nombre d'abattoirs, et partout il a re- « cueilli les mêmes renseignements : la plus grande cruauté « est exercée sur un animal lorsqu'il est tué selon le rite juif. « D'après ce rite religieux, on renverse l'animal à terre, chacune « de ses pattes est liée, et sa tête violemment rejetée en arrière « à l'aide de cordes. Cette opération nécessite 7 à 8 minutes. « Puis le sacrificateur, armé d'un long couteau, lui ouvre la « gorge suivant un procédé spécial. » — Or, des renseignements recueillis par le Dr Reinhardt, aussi bien que d'après ses propres observations, il résulte que la conscience persiste chez l'animal pendant une durée qui varie de 7 à 15 minutes.

M. Forward succède au Dr Reinhardt. Lui aussi a étudié, de visu, la *Schechita* et il lui paraît inconcevable qu'une race d'hommes puisse être autorisée, en Angleterre, à se servir d'une méthode d'abatage qui constitue un outrage flagrant aux sentiments de la population.

A l'abattoir de Deptford, voici ce qu'il a vu : l'animal, les yeux dilatés par la terreur, luttait désespérément. Le grand rabbin eut cependant l'effronterie de déclarer au public qu'il n'avait été fait aucun mal à la victime. Or, la pauvre bête avait été jetée à terre avec la dernière brutalité, et M. Forward constata, après examen du crâne, que les dents avaient été brisées par la corde, tant la tête avait été ramenée violemment en arrière.

Quant au *Schochet* (sacrificateur), c'est un personnage qui joue l'important. Un cigare aux lèvres, il attend au dehors qu'on vienne le prévenir ; encore faut-il plusieurs appels pour le décider à daigner accomplir sa mission. (*Jewish Chronicle*, 7 avril 1911, p. 19.)

— Dans quelques jours va s'ouvrir, à Londres, le *Congrès universel des Races*. Le promoteur de ce « Concile de l'humanité » est un Juif, le Dr Félix Adler, professeur d'éthique sociale à l'Université de Columbia, à New-York. Le Comité d'organisation estime qu'en Europe un seul problème ethnique se pose : le problème juif. (*Univers Israélite*, 17 mars 1911, p. 24.) Le Congrès n'est pas encore ouvert et déjà les querelles s'affirment.

Les Juifs, promoteurs du mouvement, montrent le bout de l'oreille. Conscients de l'antagonisme qu'ils suscitent par tous pays, ils prétendent émettre la thèse qu'il n'existe plus

de race juive. Mais, *proh pudor*! la masse d'Israël ne l'entend pas ainsi ; elle proteste avec indignation. « A une réu-« nion préliminaire du *Congrès des races*, écrit un corres-« pondant juif à la *Jewish Chronicle*, tous les représentants « des divers peuples se sont réclamés avec fierté de leur « race. *Seuls, les Juifs ont eu honte de leur origine et l'ont* « *reniée.* Il n'est pas jusqu'à un gentleman nègre qui a tenu « à proclamer hautement la pureté de sa race, provoquant, « par son courage, l'admiration des assistants. » (*Jew. Chron.*, 19 mai 1911, p. 27.)

Appartenir à « la plus vieille aristocratie du monde » et recevoir une leçon de dignité d'un fils de Cham, quelle honte pour les descendants de Sem !

Mais voici qu'un censeur sévère se lève d'entre les fils d'Israël pour leur dire quelques vérités. Collaborateur à la *Jewish Chronicle*, Mentor, car Mentor il y a, ramasse la verge d'Aaron et en fustige ses frères : « C'est l'opinion « unanime des voyageurs, écrit-il. Allez au Nord, au Sud, à « l'Est, à l'Ouest, partout où vous rencontrerez un Juif, vous « le reconnaîtrez à son type : blond ou brun, petit ou grand, « maigre ou gras, riche ou pauvre, grossier ou cultivé, quel « que soit son habillement, il conserve les caractères qui le « désignent formellement comme un descendant de Juda. » (*Jew. Chron.*, 12 mai 1911, p. 7.)

Mais voici d'autres vérités : « Nous autres Juifs, ajoute « Mentor, ne nous sommes jamais relevés du coup écrasant « de notre dispersion, coup auquel nous devons d'avoir « perdu notre combattivité depuis 2.000 ans. Autrement, « eussions-nous jamais subi sans résistance l'injustice et « l'oppression ? Mais nous avons tendu la joue gauche à qui « nous frappait et nous avons mordu la poussière. Les qua-« lités guerrières de notre race n'ont suscité chez nous que « querelles intestines et luttes mesquines. Aucune puissance « combattive ne nous est restée, en tant que peuple, et, de « nos jours, l'élément essentiel de cette puissance combattive, « le sens de la discipline individuelle, nous fait totalement « défaut. Tout soldat, parmi nous, n'a pas dans sa giberne « son bâton de maréchal. Mais chacun de nous, par contre, « érige en sa main un bâton de commandement et prend « soin de l'agiter à la face de son voisin, clamant de nouveau « l'antique interrogation : *Qui t'a fait juge en Israël ?* » « (*Jew. Chron.*, 7 avril 1911, p. 13.)

Mais Israël n'a cure des observations du sage Mentor ; il tient, tout au contraire, à lui donner raison. Une conférence religieuse de rabbins, tenue récemment à Leeds, a, de nouveau, mis le feu aux poudres, et provoqué une crise du Judaïsme anglais.

— En voici les échos tels que la *Jewish Chronicle* nous les rapporte : « La conférence religieuse de rabbins à Leeds a « démontré avec quelle facilité un conclave solennel peut se « muer en une farce solennelle. Les Juifs d'Angleterre de- « mandaient à grands cris une indication pour savoir de « quelle manière le judaïsme orthodoxe peut s'adapter à « notre civilisation moderne. Les rabbins de Leeds leur « répondent : *Retour aux shaitel* (1) !

« Samson avoua aux Philistins qu'avec sa chevelure dispa- « raîtrait sa force. Nos rabbins proclament qu'il faut raser « les cheveux de nos femmes, et qu'ainsi la force du Ju- « daïsme sera renouvelée. Tel est leur message aux Anglo- « Juifs du xxe siècle, message auquel a répondu un rire gé- « néral parti des tentes de Sem. » (*Jew. Chron.*, 17 mars 1911, p. 8.)

Les causes de dissensions ne manquent pas en Israël d'Angleterre ; et tout d'abord, le problème des mariages mixtes. L'intermariage sévit partout avec fureur, et ce sont les filles d'Israël qui donnent l'exemple. Aussi, Samuel Montagu, créé Lord Swaythling, a-t-il, en mourant, tenu à protester contre ces mariages mixtes. Une clause de son testament déshérite une de ses filles pour avoir épousé un Anglais. Deux camps se sont formés autour de ce testament. C'est que dans le Royaume-Uni, à côté des Juifs orthodoxes talmudisants, chaque jour plus nombreux, grâce à l'appoint venu de Russie, il se trouve un parti juif dont la prétention est de s'être complètement assimilé aux citoyens de la Grande-Bretagne. Le grand rabbin Adler est à sa tête. Aussi est-il violemment combattu par les rabbins venus de Russie, pour qui la loi juive passe avant la loi anglaise. Des conflits sérieux se sont élevés à propos de la loi du divorce et de l'autorité du Beth-Din : les rabbins non indigènes émettent la prétention de prononcer des divorces sans tenir compte des lois anglaises ; et certains Juifs, au contraire, refusent de porter

(1) Les shaitel sont les boucles de cheveux en forme de tire-bouchon que portent les Juifs de l'Europe Orientale.

leurs différends devant le tribunal juif du Beth-Din, pour se réclamer de la justice du Royaume-Uni.

Nous avons parlé déjà du conflit entre les bouchers juifs et le grand rabbin Adler (1). Voici, maintenant, un exemple relatif aux mariages juifs non sanctionnés par la loi anglaise.

A Manchester, Harry Klein et Leah Hildish ont accompli la cérémonie de *Stille Chupah*, et ont vécu comme mari et femme pendant 6 ans. Après quoi, Klein a abandonné Leah. Celle-ci lui réclame, par-devant le tribunal, une pension pour ses deux enfants. Son avocat, Cohen, déclare que cette cérémonie du mariage *Stille Chupah* n'est qu'un simulacre et une duperie dénoncée par le grand rabbin Adler, et n'a rien de légal en Angleterre. A quoi Judson, l'avocat de Klein, répond que ce dernier n'est pas sujet britannique, et, qu'en conséquence, il est marié suivant la loi juive. Bien plus, Harry Klein proteste avec indignation contre l'insinuation que ses enfants pourraient être illégitimes. (*Jew. Chron.*, 31 mars 1911, p. 19.)

— Le sage Mentor résume, non sans tristesse, toutes les difficultés auxquelles se heurte, en ce moment, le Judaïsme anglais. Après avoir rappelé les questions de l'intermariage, de l'avenir du rabbinat, du *Shop's Bill*, de la *Schechita*, de la loi sur le divorce, et les attaques contre l'autorité du grand rabbin et du Beth-Din, Mentor fait observer qu'en Angleterre, l'expression suivante est devenue courante : « *La loi du pays doit être aussi la loi des Juifs.* » « Eh bien ! « ajoute-t-il, sommes-nous préparés à intervertir cette for« mule et à déclarer : *La loi Juive doit être la loi du pays* ? « Car les difficultés où nous nous trouvons de maintenir nos « coutumes, nos traditions, nos besoins sociaux et religieux « augmentent tous les jours. Mais d'avoir proclamé avec tant « de persistance que nous autres Juifs, nous voulions nous « *assimiler* complètement, et non nous *rapprocher* seule« ment, *ce qui pourtant est le maximum que l'on puisse de« mander à des Juifs*, voilà qu'il devient difficile de faire « comprendre aux gens *pourquoi les Juifs ont besoin d'une « législation différente de celle des autres citoyens.* » (*Jew. Chron.*, 16 juin 1911, p. 9).

Remercions Mentor de sa sincérité. Il nous montre qu'Is-

(1) Cf. *Revue antimaçonnique*, avril 1911.

raël entend bien se réclamer des lois étrangères lorsqu'il y va de son avantage, mais qu'avant tout il prétend conserver intacte sa loi et sa coutume. Israël d'abord ! Israël ensuite !

En résumé, l'Angleterre a ouvert les yeux sur le péril juif, mais son hypocrisie bien connue l'empêche de l'avouer hautement. C'est par des moyens détournés qu'elle prétend se défendre. Les Juifs ne s'y trompent pas, et Mentor, après avoir dit à Israël ses vérités, ne les ménage pas davantage à Albion. Il nous fait voir ces protestants austères lisant hypocritement leur journal du lundi, encore qu'ils sachent parfaitement que ce journal a été composé, imprimé et distribué le dimanche. Cette hypocrisie se retrouve dans l'aversion prononcée de l'Anglais pour le Juif étranger, et dans son attitude sournoise à son égard.

Tout d'abord, le Juif fut « l'étranger pouilleux », pour devenir ensuite « le Juif tombeur de salaires ». Puis vinrent les appellations suivantes : « étranger envahissant », « étran-« ger malade », « étranger qui vit sur un concombre et néan-« moins prospère », « étranger au physique misérable ». Et toutes ces raisons n'étant pas encore suffisantes au gré de l'Anglais pour renforcer l'*Alien's Bill* et lui permettre de se débarrasser des Juifs, un génie (peut-être était-ce un Juif, suggère Mentor, qui, évidemment, connaît son peuple) trouva enfin la *dénomination-omnibus : l'étranger indésirable.* (*Jew. Chron.*, 28 avril 1911, p. 7.)

Et maintenant, hip ! hip ! hurrah ! pour la vieille Angleterre, protectrice du faible et partisan résolu de la « porte ouverte »... chez les autres nations.

ALLEMAGNE

Le parti antisémite ne désarme pas dans l'empire de la Confédération germanique. « La France aux Français ! » crions-nous à la suite de Drumont. « L'Orient aux Orientaux ! » clament les antisémites allemands, qui ont soin d'ajouter : « L'Europe aux Aryens ! »

La *Staatsbürgerzeitung* pose la question nettement : « Les Juifs peuvent-ils devenir Allemands ? » — « Non ! » répond-elle tout aussi nettement. Et pour étayer son affirmation, elle se fonde sur un récent article d'Edouard Gans. « Les « Arabes, écrit le dernier, doivent se réjouir du voisinage des « Juifs (en Palestine), car Arabes et Juifs sont de même

« souche ; et bien que l'Occident, où les Juifs ont vécu si long-
« temps enfermés dans leurs ghettos, ait imprimé sur eux sa
« marque, ils sont restés des Orientaux dans le tréfonds de
« leur cœur. Encore qu'indigènes, ce sont toujours des Asia-
« tiques. » (*Allgemeine Zeitung des Judentums*, 30 juin 1911, p. 303.)

— Les antisémites allemands publient l'appel suivant relatif aux prochaines élections : « La profession de foi de nos can-
« didats doit être celle-ci : Par tous les moyens en notre
« pouvoir, empêcher l'élection des candidats juifs ; et pour
« y arriver, ne tenir aucun compte du parti auquel appar-
« tient un candidat, mais se préoccuper uniquement de sa
« personnalité et de sa position vis-à-vis du Judaïsme. » (*Allg. Zeit.*, 14 avril 1911, p. 170.)

En attendant, les Juifs ne perdent pas leur temps, et leur Ligue de protection des intérêts juifs se démène pour faire tomber l'ostracisme qui leur ferme l'entrée du corps des officiers. Le député Bassermann, chef du parti national-libéral, plaide leur cause ; il ne veut à aucun prix d'une différence de traitement entre les confessions. (*Allg. Zeit.*, 12 mai 1911, p. 218.) Vains efforts ! L'Allemand, jusqu'ici, garde jalousement son épée. Devant cet ostracisme, la foi d'Israël chancelle, et nombreuses sont les abjurations. Pour y remédier dans une certaine mesure et se venger des apostats, les Juifs d'Allemagne font publier, chaque semaine, à Berlin par l'organe de leur communauté, la liste des personnes qui ont abjuré le judaïsme. Un certain nombre de commerçants ont suivi cet exemple ; d'autres cependant estiment cette publication inopportune et inefficace. (*Univ. Isr.*, 21 avril 1911, p. 180.) Quelques convertis mécontents se sont plaints à M. de Jagow, préfet de police. Ce dernier les a éconduits.

Cependant, à en juger par les statistiques, Israël aurait tort de s'alarmer. Les missions protestantes pour la conversion des Juifs réunissent 95 groupements et 35 revues spéciales aux Juifs. Le rapport de 1910 mentionne 254 baptisés et 1040 adhérents. (*Univ. Isr.*, 17 mars 1911, p. 18.) La montagne qui accouche d'un Juif !

Israël de France fait grand état de ce que les catholiques allemands, au rebours des catholiques français, pépinière d'antisémitisme, « sont les plus fermes soutiens des droits
« des Israélites, encore si discutés et si diminués de l'autre

« côté des Vosges. L'orthodoxie des catholiques allemands, « écrit Prague, est pourtant d'aussi bon teint que celle de « nos farouches cléricaux mangeurs de Juifs. » (*Arch. Israélites*, 23 mars 1911, p. 89.)

Il est vrai ; mais l'explication du phénomène se trouve dans la situation respective des catholiques en France et en Allemagne. En ce dernier pays, les catholiques sont la minorité. En demandant l'égalité de traitement pour les Juifs, les catholiques allemands travaillent dans leur propre intérêt. De plus, en France, le pouvoir est aux mains des Juifs et des Francs-Maçons qui persécutent l'Eglise. En Allemagne, le centre catholique très puissant se fait respecter, et le Juif, grâce à la constitution monarchique de l'Empire, est éliminé de toutes les carrières où il deviendrait un danger national. Rien d'étonnant à ce que les catholiques allemands ne soient pas antisémites, pour l'instant ; ils n'ont pas comme nous à souffrir du Juif.

Ceci n'empêche pas le directeur de l'école d'Eschwege d'avoir proposé à ses élèves le devoir suivant : « Pourquoi la Ligue des hôteliers est-elle antisémite ? » Voici les raisons données par une écolière : « La ligue des hôteliers représente « les intérêts de la classe moyenne, des ouvriers, des petits « agriculteurs, du petit commerce. Les Juifs sont pour la « plupart commerçants ou spéculateurs. La spéculation fait « monter le prix du terrain et lèse, par conséquent, les in- « térêts de la classe moyenne. Par suite de son prix trop « élevé, les paysans ne peuvent acquérir la terre. Telle est « la raison pour laquelle la Ligue des hôteliers est antisé- « mite. L'Etat veut que chaque citoyen possède une habi- « tation saine, car l'Etat repose sur la famille. Mais une « famille ne peut être saine et forte que si elle habite une « demeure saine. Or, la spéculation, par cela même qu'elle « hausse le prix du terrain, provoque la malfaçon des habi- « tations. C'est pourquoi l'Etat cherche à enrayer la spécu- « lation. » (*Allgem. Zeit.*, 10 mars 1911, p. 110.)

Israël trouve intolérable qu'un pareil sujet puisse être donné à la jeunesse des écoles ; il réclame une punition exemplaire pour ce directeur d'enseignement. N'est-il donc pas de sujets plus intéressants à traiter, tels, par exemple : la « supériorité du Juif dans les affaires ? » Et précisément, c'est une feuille antisémite, la *Sachsenschau*, qui nous montre à quoi tient cette supériorité : « Lorsqu'un Juif traite une af-

« faire avec un client, il exige que son fils, quel que soit son « âge, assiste à l'entretien et écoute. Un commerçant chrétien, « en pareille occurrence, renverra toujours son enfant. Le « Juif apprend à ses enfants la valeur de l'argent ; il le leur « met entre les mains à seule fin d'en trafiquer et d'en savoir « le maniement. L'homme d'affaires juif emploiera ses 100 « derniers marks à faire de la réclame, tandis que le chrétien, « avec un capital de 10.000 marks, hésitera à payer 20 marks « une annonce. » (*Allg. Zeitung*, 19 mai 1911, p. 230.)

La *Sachsenschau* oublie, à la vérité, une raison bien autrement concluante : l'absence totale de scrupule chez le Juif, pour qui tout moyen est licite quand il s'agit de tromper le Goï.

Ne quittons pas l'Allemagne sans mentionner un don de plusieurs millions fait par le milliardaire Schiff, en vue de la fondation d'une Université à Francfort. Ce Juif d'Amérique met pour condition à sa libéralité, que les chaires de professeurs seront attribuées aussi bien aux Juifs qu'aux chrétiens.

La *Deutsche Tageszeitung* s'élève contre cette fondation, dont le but le plus clair, dit-elle, est de créer une université juive. Israël s'indigne d'une pareille ingratitude, et de ce que la feuille allemande en prend prétexte pour attaquer les savants juifs et verser son venin sur l'illustre professeur Ehrlich. (*Allg. Zeit.*, 30 juin 1911, p. 304.)

En vérité, le reproche, dans la bouche d'Israël, ne manque pas de saveur. N'est-il pas inscrit dans sa loi : dent pour dent ; œil pour œil ! Et le poison 606 d'Ehrlich n'est-il pas autrement dangereux que le venin de la *Deutsche Tageszeitung* ?

AUTRICHE

Enregistrons ici un succès d'Israël. Les antisémites autrichiens ont perdu 20 sièges aux dernières élections. Pourquoi faut-il qu'un incident tragique soit venu empoisonner la joie de ce triomphe ? Hélas ! Israël, si solidaire devant les attaques de l'étranger, a toujours succombé aux luttes intestines. Ceci le prouve une fois de plus.

Deux candidats juifs se trouvaient en présence aux élections de Drohobycz, en Galicie : le D[r] Lœwenstein, national-démocrate, et un Sioniste, le D[r] Gershon-Zipper. Le bruit court soudain que les votes ont été falsifiés en faveur de Lœwenstein ; une émeute éclate, provoquée par les Sionistes.

Police, gendarmerie, cavalerie sont impuissantes contre la foule d'où partent des projectiles de toute sorte : pierres, chaises, bocks. L'infanterie arrive et charge à la baïonnette. Une volée de pierres lui répond. A ce moment, résonne le commandement : feu ! et cinq salves sont tirées à 15 pas, tuant 24 personnes, et en blessant grièvement 47. La bataille est finie, mais les deux partis se rejettent mutuellement les responsabilités. Quant à la *Vossische Zeitung*, elle enregistre les reproches avec impartialité.

Les Sionistes déclarent : « C'est la faute aux rabbins « anti-sionistes ! Ils menaçaient d'excommunication qui- « conque ne voulait pas renoncer à l'espoir du retour à Jéru- « salem ! Les agents électoraux (qualifiés par les Sionistes « de *hyènes électorales*, Wahlhyœnen) sont aussi coupables. « On les voyait sortir et rentrer, sans cesse, dans la salle aux « urnes, porteurs de faux votes. »

La cloche des adversaires est naturellement différente : « Les tristes événements de Galicie doivent être cochés sur « les tailles (de boulanger) des Sionistes. C'est à eux d'en « supporter toute la responsabilité. » (*Allg. Zeit.* 30 juin 1911, p. 303.)

— La formule juive : Pas de privilèges ! liberté pour tous ! le droit commun ! ne vaut pour Israël que s'il y trouve son bénéfice. Autrement, foin de la formule ! C'est ce qu'illustre le fait divers suivant. Conduits par quatre députés, *2.000 débitants juifs* de Galicie sont venus à Vienne protester auprès du ministre du commerce, contre la suppression de la licence de débit d'alcool qui ruine *30.000 débitants juifs*. (*Arch. Israél.*, 16 mars 1911, p. 87.) Sans commentaires.

ÉTATS-UNIS

D'accord avec l'Angleterre, les Etats-Unis raillaient à qui mieux mieux les peuples d'Europe assez naïfs pour redouter le péril juif. C'est à leur tour, maintenant, de se défendre, et au nôtre de rire !

L'immigration juive attire, de plus en plus, l'attention du gouvernement des Etats-Unis et provoque des alarmes justifiées. Voici quelques renseignements tirés du rapport du *Boardof Trade* (Ministère du Commerce) : « De 1904 à 1908, « 400.000 juifs immigrants se sont fixés dans l'Etat de New-

« York. On ne compte pas moins de six ghettos bien définis dans « la ville de New-York. A Chicago, 50.000 Juifs ne parlent « pas d'autre langue que le *Yuddisch*. » Parmi les remarques curieuses formulées par le *Board of Trade* figurent ces deux documents pleins d'intérêt : « Le voisinage des nègres, si « répugnant aux Américains, laisse le Juif indifférent. » — « Les Juifs de l'Etat de Cleveland sont particulièrement « friands de veau. » (*Jew. Chron.*, 28 avril 1911, p. 15 et 16.)

Nous connaissions jusqu'ici la sympathie caractérisée d'Israël pour le Veau d'or. Il faudra désormais y ajouter, celle, non moins caractérisée, des Juifs de l'Etat de Cleveland, pour le veau en longe.

— Une brève description de la Juiverie de New-York par Mme G. Busbey, dans son ouvrage, *Home-life in America*, nous donnera une idée des joies dispensées aux Américains par le système de la « porte ouverte ». « Dans aucun pays « d'Europe, écrit Mme Busbey, le quartier juif ne semble au- « tant un monde à part. Le principal commerce de cette cité « d'un million de Juifs est celui des vêtements et des den- « telles de second choix. Des masses compactes de Juifs « passent affairés, poussant leurs voitures à bras, jouant des « coudes dans les rues, et bousculant leurs rivaux plus « heureux, possesseurs de magasins. Qui se promène dans « ce quartier, passe entre une double rangée d'yeux ; d'un « regard votre fortune et vos points faibles sont évalués, car « la sagesse de cette race est dans ses yeux. *Et sur ce point du « territoire américain, sensation vraiment unique, un Améri- « cain se sent un étranger.* »

« Loin du trafic, aux heures de repos et dans la vie de « famille, ce peuple nous fait sentir encore plus profondé- « ment que nous sommes des étrangers dans ce nouveau « Chanaan. Les après-midis, les tribus s'assemblent dans « les parcs de leur métropole congestionnée, et les bancs « sont envahis. Mais quelles que soient les concessions faites « au Nouveau Monde par ce peuple, dans l'intérêt de son « commerce, il est facile de se rendre compte de son unique « préoccupation : conserver son intégrité. » (*Jewish Chron.*, 21 avril 1911, p. 20.) Et maintenant encore, hip ! hip ! hurrah ! pour la jeune Amérique, partisan de la « porte ouverte ! »

Mais un vieux rabbin réformiste, le Dr Schindler, va nous

faire toucher du doigt plus profondément encore le danger couru par les Etats-Unis et l'impossibilité pour un pays, quelle que soit sa vitalité, d'assimiler le Juif. Le Dr Schindler a cru pouvoir assimiler les Juifs aux Etats-Unis, et pour y arriver, il n'a pas craint de moderniser à outrance le Judaïsme religieux et social.

Voici en quels termes il vient confesser son erreur avec humilité : « Pendant 50 ans, écrit-il, j'ai été partisan résolu « de l'assimilation juive, et j'y ai cru. Je confesse aujourd'hui « mon erreur. Le *Melting-Pot ne fera jamais fusionner le* « *Juif.* Il y a 50 ans, nous avons été près de nous assimiler « aux Américains ; mais depuis lors, deux millions de nos « frères sont venus d'Orient, attachés à leurs vieilles tradi- « tions et apportant avec eux leur vieil idéal. Cette armée « nous a submergés. *Ceci est la main de Dieu ! Le Juif doit se* « *différencier de son voisin. Cela, il faut qu'il le sache ! Il doit* « *en avoir conscience et en être fier !* » (*Jew. Chron.*, 28 avril 1911, p. 26.)

Les Juifs se targuent des progrès accomplis par leurs colonies aux Etats-Unis. Comment pourrait-il en être autrement ? Leurs revues, d'après les *Documents du Progrès*, viennent de publier l'évaluation des ressources et des moyens dont les Juifs disposent en ce pays. Ces ressources, nous dit M. White, forment un total de *trois milliards*, *trois cents soixante-huit millions de francs*, tant en immeubles qu'en valeurs mobilières. (*Univ. Isr.*, 24 mars 1911, p. 53.)

FRANCE

Dans un article de l'*Univers Israélite*, le rabbin Mathieu Wolff traite la question de l'Antisémitisme. D'après lui, « l'Antisémitisme doit être envisagé sous l'angle spécial de « l'intuition. L'Antisémitisme ne se démontre pas, mais se « sent. C'est le fruit naturel d'une doctrine qui érigea en « dogme, *l'inintelligibilité.* » Il accepte l'expression simpliste des antijuifs : l'antisémitisme, c'est une affaire de peau. » — « J'ai la vague idée, poursuit-il, que les *braillards* du bou- « levard et de la Comédie-Française ressemblent à s'y mé- « prendre aux individus qui, dans les rues de Suse, criaient, « il y a 25 siècles : « Mort aux Juifs ! »

Ici, Mathieu Wolff se trompe. Par la grâce d'Esther, Assuérus sauva les Juifs de la haine du peuple perse, tandis

que les *braillards* de la Comédie-Française obligèrent Bernstein le déserteur, flanqué de Lépine-Assuérus et de ses troupes, à retirer sa pièce. C'est exactement le contraire. Au reste, Mathieu Wolff, dont la conviction semble peu profonde, se console en déclarant « Amalec nécessaire à l'exis-« tence d'Israël. Dès que les roquets de l'Antisémitisme « cessent d'aboyer à ses talons, conclut-il, Israël s'endort et « se perd. » (*Univ. Isr.*, 10 mars 1911, pp. 812-14.)

Nous pouvons, en ce cas, prédire au rabbin Wolff que les chances que possède Israël de contracter, en ce moment, la maladie du sommeil, sont, de par l'*Action française*, extrêmement minimes.

H. Prague est un joyeux Juif, en vérité. Il ne saurait admettre, quant à lui, la puissance juive en France. C'est en vain qu'il la cherche. « La carrière diplomatique et la Cour « des Comptes ne sont-elles pas encore fermées aux enfants de « Juda ? N'a-t-il pas fallu 15 ans à Dreyfus pour faire re-« connaître son innocence ? » (*Arch. Isr.*, 2 mars 1911, p. 65.) Quinze ans, certes, et bien davantage, ô Prague ! puisqu'à l'heure actuelle cette innocence n'est pas encore reconnue.

Qui pourrait croire que la nouvelle tarification du service des Pompes funèbres porte atteinte à la liberté de conscience d'Israël ? C'est pourtant ce que nous lisons dans l'*Univers Israélite* ; et vraiment on ne peut qu'admirer la magnifique impudence du Juif toujours prêt à réclamer le droit commun, mais toujours mécontent dès qu'on le lui applique. (*Univ. Isr.*, 17 mars 1911, p. 20.)

La question des délimitations est envisagée par les Juifs de France comme « une porte ouverte sur le séparatisme ». Pour Israël, « c'est un coup porté à l'unité du pays, et par « le rétablissement des régions et des provinces, une grave « atteinte à l'œuvre politique vraiment prévoyante et grande, « par laquelle la Révolution a voulu faire la Patrie française « une et indivisible. »

Impossible au Juif du xxe siècle de mieux prouver à quel point il est encore et restera toujours un Asiatique auquel les choses de France resteront à jamais fermées ! Mais la Champagne ramène le rédacteur de l'*Univers Israélite* à la question du Territoire juif en Russie, et le voilà qui entonne le couplet obligatoire du droit commun : « En France, dit-il, « nous avons délimité des produits, collé des étiquettes « sur des bouteilles. En Russie, on a délimité des êtres

« humains et mis des étiquettes sur des créatures de Dieu.
« Quand on porte les yeux sur un tel spectacle, d'instinct
« on devient l'adversaire de toute loi qui déroge au droit
« commun. » (*Univ. Isr.*, 21 avril 1911, p. 166.)

Nous savons de reste ce que le Juif entend par « droit commun » ; mais où l'oreille d'Israël perce sous son bonnet, c'est quand nous voyons à quoi tend cet humanitarisme à l'égard des Juifs de Russie. « Ce n'est pas seulement pour « eux que les Juifs Français doivent travailler, déclare « M. Slousch, professeur en Sorbonne, c'est pour l'intérêt « de la France et du *Judaïsme en général*, car un jour peut « arriver où ces quelques millions de Juifs qui sont encore « en Russie pourraient avoir besoin de la main fraternelle « que leur prêterait le judaïsme français (1). » (*Univ. Isr.*, 31 mars 1911, p. 74.)

Nous avons déjà, par le Maroc, un aperçu de ce que le judaïsme attend de la France ; car le plus clair résultat de notre campagne au Maroc est d'avoir sauvé Israël des « pogroms » marocains. Que sera-ce, grand Dieu ! s'il nous faut sauver encore Israël en Russie ! Il est vrai qu'au Maroc c'est nous, Français, qui sommes les obligés. Car ainsi l'affirment les revues juives : « Au Maroc, comme partout ailleurs en pays « islamique, le Juif est l'intermédiaire-né entre l'Européen « et le Musulman, le meilleur courtier de la civilisation. » (*Univ. Isr.*, 17 mars 1911, p. 9.)

Il paraissait impossible, pour qui connaît la couardise du Juif marocain, d'en faire un héros. Ce miracle vient pourtant d'être accompli par M. Moyal, directeur des institutions scolaires de l'*Alliance Israélite universelle* à Mequinez. Dans un long récit envoyé au Comité central de l'*Alliance*, M. Moyal nous fait savoir qu'à la date du 12 avril dernier, 1.500 Zemmour, Beni M'tir et autres Berbères, vinrent assiéger le Mellah de Mequinez (2). Deux cents fusils et 8.000 cartouches se trouvaient au Mellah. En conséquence, 150 Juifs furent armés et répartis sur les remparts. On leur adjoignit 50 « Toulals », gens d'une tribu voisine, « dont l'aide fut très « chèrement achetée », ajoute M. Moyal, non sans mélan-

(1) Discours prononcé à Tunis devant un auditoire de Juifs, par M. Slousch.

(2) Le Mellah est le quartier juif, retranché et défendu par de hautes murailles.

colie. Les Berbères tentèrent l'assaut, mais furent repoussés, laissant une vingtaine de morts.

De leur côté, les Juifs eurent quatre blessés et un mort. Malheureusement pour la gloire d'Israël, ce mort était un « Toulal ».

Ce modeste fait d'armes, répercuté par les échos des revues juives du monde entier, a suffi pour faire entonner des chants de triomphe aux descendants des Machabées. H. Prague ne se contient plus : « C'est du Nord... de l'Afrique, « d'où nous ne l'aurions pas attendue, que nous vient la lu- « mière sur la méthode d'action que doit employer Israël, « quand on veut cogner sur lui !... Réagissons contre cette « attitude de déprimés ! ... Nous sommes de taille à nous « défendre sur tous les terrains. » Et la trompette de Jéricho continue de sonner sous le souffle puissant de H. Prague. (*Arch. Isr.*, 4 mai 1911, p. 137-38.) Mais écoutons la fin : « Je ne vous dirai pas l'état du Mellah pendant le combat, « continue M. Moyal ; il est indescriptible. Au bruit de la « poudre se mêlaient les cris et les gémissements des femmes « et des enfants, *les prières des hommes, qui, sauf 100 à 150* « *combattants, avaient tous envahi les synagogues et lisaient à* « *tue-tête les « Sehilot », accompagnant ces prières de sonneries du* « *« Schoffar ». Pendant ces terribles journées, j'avais bien essayé* « *de calmer l'affolement de mes coreligionnaires, mais en vain ;* « *on ne m'écoutait même pas !* » (*Univ. Isr.*, 19 mai 1911, pp. 303-07.) La trompette de Jéricho, hélas ! s'est muée en trompe de *Schoffar* beuglant désespérément la détresse d'Israël.

— *L'Œuvre de défense française* de G. Téry a pour objectif de faire abroger la loi de 1889 sur les naturalisations, grâce à laquelle 12.000 étrangers juifs entrent annuellement en France. Or, voici ce que cet objectif suggère à Em. Cahen, directeur des *Archives Israélites* : « Au mo- « ment où les économistes déplorent la diminution de la « natalité, l'initiative antisémite me paraît vraiment oppor- « tune ! » (*Arch. Isr.*, 6 avril 1911, p. 109.)

C'est le pendant du présent des 30.000 Juifs d'Algérie, naturalisés en bloc par le décret Crémieux, en compensation de la perte de l'Alsace-Lorraine. Ce même Cahen, dont l'inconscience dépasse vraiment les bornes, écrit, à propos du Cinquantenaire célébré en Italie : « Les Israélites français

« se réjouissent de tout ce qui peut augmenter les liens « d'amitié entre *nos deux peuples latins*. » (*Arch. Isr.*, 6 avril 1911, p. 108.)

A une réunion de l' « Union scolaire » juive, on s'est demandé s'il était opportun de créer un quotidien capable de combattre l'antisémitisme et de croiser le fer avec l'*Action française*. Malheureusement pour l'*Action française*, la négative a prévalu. (*Univ. Isr.*, 29 mai 1911, p. 299). La bravoure, chez le Juif, n'exclut pas la prudence.

Le renouvellement d'une partie du Comité central de l'*Alliance Israélite universelle* a été le prétexte d'une lutte très vive entre l'*Alliance* de Paris et sa filiale de Berlin. Cette dernière, plus puissante et plus nombreuse, entend s'emparer de la majorité, et c'est sur le nom de Salomon Reinach que la bataille se livre. Les Juifs d'Allemagne soutenus par ceux d'Angleterre, de Hollande, d'Autriche et d'un certain nombre de Juifs de France prétendent, à juste titre, qu'étant données les attaques auxquelles s'est livré S. Reinach contre le judaïsme orthodoxe, ce dernier ne saurait être qualifié pour faire partie du Comité central de l'*Alliance* (1).

Les *Archives Israélites* sont de cet avis : « Admettrait-on, « demande Prague, qu'un antimilitariste devînt ministre de « la guerre ? » (*Arch. Isr.*, 11 mai 1911, p. 146.) Question candide ! car, combien, hélas ! en avons-nous vu de ces ministres sous la IIIe République !

ITALIE

Israël demande un Cavour ou un Bismarck juifs.

« Certes, dit la *Jewish Chronicle*, des hommes comme Luzzatti, Lombroso, Ottolenghi, ont pris une part active « dans la régénération nationale. Mais l'unité de l'Italie et « de l'Allemagne rappelle au Juif que ses rêves restent « encore à réaliser. Le Cavour et le Bismarck juifs ne sont « pas encore nés ! » (*Jew. Chron.* 31 mars 1911, p. 13.) Souhaitons-leur, pour Dieu ! de naître au plus tôt ! Et qu'Israël enfin unifié, nous débarrasse à jamais de sa présence.

(1) Malgré cette opposition, S. Reinach a été réélu à une forte majorité.

ROUMANIE

Simple anecdote. Dans une ville de Roumanie, monte en tramway un officier supérieur accompagné de sa femme. Par suite du manque de place, un échange d'observations a lieu entre les voyageurs et se termine par un soufflet appliqué d'une main légère par le fils de Mars à son voisin. Ce dernier énonce aussitôt ses qualités : il est avocat et député. « Pardon, s'excuse alors l'officier, je vous avais pris pour un « juif ! » (*Allg. Zeit.*, 19 mai 1911, p. 240.)

RUSSIE

Les revues juives ont lancé un ballon d'essai en publiant la nouvelle que la Russie, sur les observations réitérées et énergiques du gouvernement des Etats-Unis, s'était enfin résignée à supprimer les passeports avec mention de religion, en faveur des juifs d'Amérique, et consentait à traiter ces derniers en citoyens américains. Là-dessus, bruyant triomphe d'Israël. La nouvelle, hélas ! était fausse. L'ours moscovite a déclaré tranquillement n'avoir rien à modifier dans ses rapports avec les juifs étrangers. Et le belliqueux et philosémite Président Taft a dévoré l'affront en silence.

La Croix-Rouge de Russie a résolu d'organiser un corps sanitaire composé d'anciens soldats. Des juifs se sont proposés, mais ont essuyé un refus péremptoire. (*Jew. Chron.*, 23 juin 1911, p. 5.)

TURQUIE

Un riche archéologue anglais a organisé des fouilles à Jérusalem sous la mosquée d'Omar, dans l'espoir d'y retrouver la tombe de David et l'Arche sainte. Dans la nuit du 18 avril, à l'aide de complices, l'Anglais et plusieurs de ses amis pénétrèrent dans la mosquée et ouvrirent une tombe inviolée jusque-là. Ce qu'ils y trouvèrent, personne ne saurait le dire ; mais les musulmans de Jérusalem affirment avec conviction que l'Anglais a dérobé le bâton de Moïse, le glaive de Salomon, l'Arche d'alliance et les Tables de la Loi.

Une émeute éclata ; mais l'insulaire, accompagné de ses trente caisses, avait déjà gagné Jaffa, où le précieux butin fut embarqué à bord d'un yacht.

On put croire, un instant, à un massacre général de chrétiens ; magasins et couvents se fermèrent. Grâce à l'énergie du gouverneur, l'ordre fut rétabli. (*Allgem. Zeitung*, 12 mai 1911. Correspondenz, p. 3.)

VARIÉTES

La publication d'une récente statistique sur les apostasies juives : 22.000 en Allemagne, 44.000 en Autriche et 80.000 en Russie, au cours du XIXe siècle, amène H. Prague à cette conclusion : « Hâtons-nous de le dire : à notre époque, « comme dans le passé, on ne se convertit pas par convic- « tion. M. Arthur Meyer aura beau écrire que l'évolution de « son esprit l'a porté vers l'Eglise, nous ne le croirons pas ! » (*Arch. Isr.*, 9 mars 1911, p. 34.) Ni nous non plus !

— Nous connaissons enfin, grâce aux revues juives, les dessous de la suppression de la chaire d'hébreu au Collège de France. Deux juifs étaient candidats à cette chaire. Les partisans de l'un n'arrivant pas à faire triompher sa candidature se sont rangés à l'avis des abolitionnistes. (*Arch. Isr.*, 16 mai 1911, p. 57.)

Et voilà pourquoi la chaire illustrée par Renan et Silvestre de Sacy fut supprimée.

— La loi de séparation a vraiment des effets bien imprévus pour Israël : le parfum quatre fois millénaire des oignons de la terre de servitude lui revient aux narines ! « C'est une « faillite ! lisons-nous dans l'*Univers Israélite*. Nos commu- « nautés sont presque réduites à regretter la disparition de « l'étique budget des cultes, comme nos ancêtres ont regretté « autrefois les poissons et les oignons d'Egypte ! » (*Univ. Isr.*, 12 mai 1911, p. 262.)

— Pour servir aux *Documents du Progrès* : Le Baise-mains Fallières.

Autre temps, autres mœurs ! Sous la monarchie, on baisait la main à la Reine ; sous la République Juive, Fallières tient la place de la Reine. Le *Journal officiel* de la R. F. relate dans les termes suivants l'entrevue de M. le Président Fallières avec les délégués israélites de la région de Gabès, au cours de son voyage en Tunisie : « Les rabbins et les « notables Israélites terminent les réceptions... M. Fallières « leur tendant la main, ils la prennent respectueusement et « la baisent. » (*Univ. Isr.*, 28 avril 1911, p. 213.)

— Les Français qui n'admettent pas la complète assimilation du juif et sa supériorité comme écrivain, font montre, évidemment, du plus noir « *jalousisme* », si nous osons emprunter cette expression superbe au maître Porto-Riche. Comment ne pas admirer, en effet, la maîtrise avec laquelle les écrivains d'Israël manient la langue de Racine. Oyez plutôt cette période d'Isaac Schwartz : « Ils l'avaient bien com-
« prise, les tristes parias qui dans les lamentables ghettos
« où les parquait la cruauté des vampires moyen âgeux,
« *bramaient* vers le Seigneur leur angoisse dans les émou-
« vantes « Sehilot ». (*Univ. Isr.*, 24 mars 1911, p. 91.) Et voilà, par la vertu d'Isaac Schwartz, Israël mué en cerf.

Des *bramements* du cerf à l'*hallali*, la transition paraîtra toute naturelle ; c'est à Prague que nous en sommes redevables. « Ils ont donné, écrit-il, toute la mesure de leur esprit de haine anti juive, lors de l'Affaire, sonnant furieusement le *hallali contre les Israélites.* » (*Arch. Isr.*, 23 mars 1911, p. 89.)

Contentez-vous, maître Prague, des sonneries furieuses du *Schoffar* ; et apprenez que les Goïm de France sonnent « l'*hallali d'une bête* », mais jamais *furieusement*, cette bête fût-elle un juif ; car l'*hallali*, c'est la mort !

M. Prague entremêle volontiers les termes religieux et médicaux, ce qui nous donne le mélange suivant : « Auront-ils, ces Israélites, *pris d'un subit prurit religieux ou philo-*
« *sophique juif*, pu se dédommager de cette grave lacune,
« en consultant un ouvrage nouveau ? » (*Arch., Isr.* 30 mars 1911, p. 98.)

Par ces quelques exemples d'élégance de style, le rédacteur en chef des *Archives Israélites* se trouvait tout qualifié pour nous faire un cours de littérature judéo-allemande.

Il n'a garde d'y manquer. Prenant texte d'une « Histoire de la littérature judéo-allemande » par M. Pinès, préfacée par M. Andler, professeur en Sorbonne, H. Prague nous montre le *jüddisch*, ce jargon judéo-allemand, conquérant les Etats-Unis après l'Europe Orientale, et admis aux honneurs d'une thèse en Sorbonne. Il chante, en passant, la prodigieuse aptitude du Juif parlant le chaldéen en Babylonie, le castillan en Espagne, l'arabe en Orient, parlant en somme toutes les langues, sauf la sienne. Dans son enthousiasme, il nous cite trois illustres philosophes juifs qui ont écrit en arabe : Saadia, Maïmonidès et *Averroès*.

Soyons donc reconnaissants à Prague de détruire la légende qui a fait jusqu'ici d'Averroès un philosophe arabe ; remercions-le de nous apprendre que « le français du « moyen âge a été en grande partie conservé par les citations « d'un Raschi » et que notre grand Molière a trouvé en Abraham Goldfagen un rival heureux (*Arch. Isr.*, 8 juin 1911, p. 177-9) (1).

— Israël Zangwill, célèbre écrivain d'Angleterre, nous offre un spécimen complet de « l'esprit juif » dans ses *Fantaisies italiennes.* Au chapitre intitulé : « Saint François d'Assise ou l'ironie des institutions, » Zangwill veut montrer combien futile est l'effort qui prétend faire imiter à tout un Ordre la sainteté de son fondateur. « Les premiers Fran- « ciscains, écrit-il, furent des âmes simples, vivant dans la « pauvreté, mais notez le contraste ! Frère Elie de Cortone, « le successeur immédiat de saint François, vécut, dit-on, « en prince avec valets et chevaux. Fonder un ordre de « Saint-François, c'est compter sur une succession de « saints François ! Autant fonder un ordre de Shakes- « peares, un phalanstère de Vincis ! » Zangwill ne « s'arrête pas en si beau chemin; il poursuit en ces termes : « Saint Bruno s'est retiré dans le désert pour prier; « et qu'en résulte-t-il ? la chartreuse ! S'il lui est donné « de voir ce qui se passe sur terre, il doit se rendre compte « que sa devise : *Stat Crux dum volvitur orbis*, doit se lire : « *Stat Spiritus...* — La bénédictine est aussi un pro- « duit des ordres occidentaux, de celui notamment qui con- « vertit la Grande-Bretagne au christianisme. Et quelle ne « doit pas être la joie du fondateur du Mont Cassin, de voir « un évêque anglican déguster avec béatitude un verre de « bénédictine ! » (*Jew. Chron.*, » 10 mar 1911, p. 22.)

Il y a erreur, Israël Zangwill ! Ce n'est pas « *Fantaisies italiennes* », mais « *Fantaisies juives* » qu'il faut dire.

Et en vérité, devant les sarcasmes de ces parasites d'Orient, incapables de créer et d'admirer, n'est-ce pas le cas de crier bien haut : Hors d'ici les Asiatiques, hors d'ici !

G. DE LAFONT DE SAVINES.

(1) Ce Goldfagen est un juif de Russie, auteur, acteur et directeur d'une troupe de théâtre *jüdisch.*



La liberté de tester (1)

La richesse est une force puissante, et le bon ordre social exigerait que cette force restât en des mains assez dignes pour ne la faire servir qu'au bien public. Les règles des transmissions successorales sont donc de celles dont la répercussion se fera toujours sentir, sur cette harmonie collective qui a, pour un peuple, la même importance que l'équilibre vital pour un organisme vivant.

Cette vérité fut de tout temps pressentie par ceux qui assumèrent la mission de consolider, au moyen d'institutions en rapport avec l'état des mœurs, une cité confiée à leur vigilance. Souvent ils se bornèrent à donner une consécration plus précise à des usages issus de besoins généraux bien accusés. Mais toujours il apparaît qu'ils eurent le souci de mettre en accord, avec les exigences de l'ordre collectif, le régime de ce qu'on nomme aujourd'hui la fortune privée.

Dans la Rome des premiers temps, la famille tenait lieu de toute hiérarchie administrative, et l'autorité du père sur ses membres ne devait de compte à personne. Aussi lui donnait-on pleine liberté de disposer de son patrimoine : *uti legassit, ita jus estò*, dit la loi des XII tables, en son latin bar-

(1) La thèse favorable à la liberté de tester se présente avec des arguments qui varient suivant les écoles. Peut-être ces variations n'ont-elles d'autres causes que des variations parallèles dans l'envergure avec laquelle on envisage le problème. Quoi qu'il en soit, j'avertis le lecteur qu'on lui offre ici une étude s'appuyant sur la sociologie positiviste. Mais les vérités de bon sens qui sont à sa base ne rendent nullement nécessaire l'exposé des théories abstraites qu'on trouvera exposées dans le *Système de politique positive* d'Auguste Comte.

bare. Au moyen âge, on fera une distinction entre les terres dont la possession confère des droits seigneuriaux et les autres biens fonciers. Les seconds seront susceptibles de partage entre les parents du mort. Mais, pour les premières, comme leur détenteur se trouve investi d'un véritable office public, en tant que chef militaire et chef justicier, le droit d'aînesse assurera l'indivisibilité du domaine, érigé ainsi en une manière de petit royaume.

Ces deux exemples, si intéressants pour nous, Français, qui comptons la civilisation romaine et les mœurs féodales dans nos antécédents historiques, montrent bien quelle liaison s'établit entre le système politique d'un peuple à un moment de son évolution, et les règles simultanément acceptées pour la répartition de la richesse à la mort de ses détenteurs. Cette même liaison se découvre plus aisément encore dans notre société bâtie sur le sable mouvant des principes de la Révolution. La Déclaration de 1789 assignait, pour but unique, à l'association politique, la protection des droits individuels. Elle proclamait aussi que tous les hommes naissent égaux en droits. L'émiettement forcé des héritages, en autant de parts qu'il y a d'enfants, devait s'ensuivre, et il faut rendre cet hommage aux législateurs issus de la grande crise, qu'ils se montrèrent fort respectueux de la logique.

Pour la petite étude qui va suivre, je m'appuierai sur une base fort différente. Le mot « droit » est de ceux qu'un positiviste exclut de son vocabulaire. Auguste Comte proposait nettement de remplacer la « discussion vague et orageuse des droits, par la détermination calme et rigoureuse des devoirs respectifs ». Il disait encore : « Nous n'avons qu'un droit, celui de faire notre devoir. » Il a écrit enfin : « Nous naissons chargés d'obligations de toute espèce envers nos prédécesseurs et nos contemporains. Elles ne font ensuite que se développer ou s'accumuler, avant que nous puissions rendre aucun service... Quels que puissent être nos efforts, la plus longue vie, bien employée, ne nous permettra jamais de rendre qu'une portion imperceptible de ce que nous avons reçu. Ce ne serait pourtant qu'après une restitution complète, que nous serions dignement autorisés à réclamer la réciprocité de nouveaux services. Tout droit humain est donc absurde autant qu'immoral. »

Quand on pose de semblables prémisses, il ne peut plus être question de fixer l'ordre successoral au nom d'une

équité chimérique. Il faut chercher ailleurs que dans le seul fait de la consanguinité, le fondement de l'aptitude à hériter. Il devient nécessaire de subordonner les intérêts individuels à l'intérêt social.

Mais, avant de poursuivre les conséquences de ce nouveau point de vue, je dois m'expliquer sur la nature exacte de ce qu'on nomme *la propriété.*

I

L'article 344 du code civil la définit « le droit de jouir et de disposer des choses de la manière la plus absolue, pourvu qu'on n'en fasse pas un usage prohibé par les lois et par les règlements ». Ce texte est à rapprocher de l'article 17 de la Déclaration des droits de l'homme, ainsi conçu : « La propriété étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé, si ce n'est lorsque l'utilité publique, légalement constatée, l'exige, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité. » Lorsqu'ils commentent ces textes, les professeurs de droit ne manquent pas de rappeler la définition que donnaient ces jurisconsultes de la Rome impériale qui florissaient sous le régime — fort salutaire en son temps — de l'omnipotence césarienne. *Jus uti et abuti*, telle était leur formule. User et abuser de sa chose, voilà les prérogatives du propriétaire, répète-t-on aux futurs magistrats et robins. « Enrichissez-vous ! » répondra Guizot à ceux qui trouvent excessifs les privilèges de la fortune.

Voulant justifier la loi moderne, quelques-uns de ces marchands de philosophie, qui se rencontrent à point pour consacrer les erreurs de leur temps, ont inventé une théorie qui vaut d'être rappelée. Elle consiste à considérer comme le prolongement de notre personne tous les biens que nous avons acquis sans violer le code. J'ai défriché un champ : ce champ devient aussi intangible que mon individu. Par mon activité intelligente, j'ai gagné une fortune dans le commerce ou l'industrie : ce sera mon droit strict d'employer mon argent aux caprices les plus monstrueux, et, par exemple, de me faire enterrer avec une parure de 500.000 francs. Produit direct de l'effort individuel, la richesse échappe à tout contrôle social. Elle ne doit rien à la collectivité, si ce n'est une petite part d'impôt, pour payer les gendarmes et les juges qui la

défendent contre les voleurs. Telles sont les idées sur lesquelles ont vécu, durant tout le XIXe siècle, la grande majorité de nos classes possédantes. Des hommes comme Thiers et Jules Simon se firent des renommées de judicieux penseurs, à les exposer dans des livres et des harangues.

Ici, je dois ouvrir une brève parenthèse, pour répondre à cette observation que fera maint lecteur : « Pourquoi reconnaître au détenteur de la richesse toute liberté, sauf celle d'en disposer à son gré par un testament ? » C'est fort simple, vous dira-t-on. Après la mort, notre personnalité se continue dans nos enfants. Quand ils sont plusieurs, elle se fragmente. Combinée avec la règle de l'égalité, cette constatation mène à décider que l'héritage doit se fragmenter tout pareillement.

La conséquence se trouve assez bien déduite. Mais le principe est archi-faux. Rousseau lui-même, Rousseau ce grand semeur de folies, l'avait bien vu, lorsqu'il lançait sa fameuse apostrophe : « Le premier qui, ayant enclos un terrain, etc... » Mais, chez le passionné genevois, les sophismes avaient leurs racines dans un immense orgueil, et non dans cet instinct de mesquine conservation qui, à un certain degré de suprématie sur nos autres penchants, nous rapproche de l'animal, tremblant qu'on ne l'oblige à partager sa pâture avec d'autres.

Hâtons-nous de le dire, l'appropriation individuelle de la terre et des capitaux demeure indispensable, dès que la vie en commun de plusieurs êtres humains dépasse la forme rudimentaire du clan ou de la tribu. Nous verrons pourquoi un peu plus loin. Mais, hors certains cas de si minime importance qu'on ne saurait en faire état, loin d'être le produit du travail d'un seul, toute richesse apparaît comme le résultat d'une immense collaboration dans le présent et surtout dans le passé.

Voici un domaine qui comprend quelques hectares de culture. Faisons un peu son histoire. Au temps des druides, lorsque notre Gaule comptait quelque trois ou quatre millions d'habitants, c'était un morceau de forêt, de l'immense forêt qui couvrait presque tout le pays et qui n'appartenait à personne. Après la conquête romaine, cette forêt devient terre publique, *ager publicus*. L'Etat en concède, à tels et tels, des morceaux d'importance variable. Il s'agissait de ces concessions révocables, précaires — d'où le nom de *preca-*

rium — qui furent le premier germe de la tenure féodale, laquelle, dans le principe, ressemblait à une sorte d'usufruit. Un jour, le morceau de forêt, qui devint à la longue le domaine d'aujourd'hui, passe aux mains de quelque baron des temps féodaux. Plus tard, un successeur de ce baron s'aperçoit que le bois en friche est d'un médiocre rapport. Il a des serfs, qui sont, le plus souvent, les arrière-petits-fils des prisonniers de guerre réduits en esclavage, qu'on avait dû attacher rigoureusement au sol, pour vaincre leur humeur vagabonde de nomades (1). Ces serfs, le seigneur s'avise d'en faire des *colons* — une variété d'hommes libres. Il leur donne le morceau de forêt à cultiver, moyennant certaines redevances en nature ou en argent. Plus tard encore, les colons, qui ont fait des économies de père en fils, rachètent les redevances et deviennent des cultivateurs assez semblables à ceux de notre temps. Enfin, pour rendre ma démonstration plus probante, je suppose que le domaine se trouve actuellement en la possession de leurs descendants directs.

Pour défricher le morceau de forêt, il a fallu se servir de charrues et d'outils en fer, dont l'invention avait dû demander pas mal d'efforts, quelques siècles auparavant. Pour tirer profit du sol par des semailles de blé, il a été nécessaire que sa transformation en pain ait été connue : cela non plus ne dut pas aller tout seul, et on passa probablement par une assez longue période d'imparfaites réussites. Il a fallu encore que les premiers sacs de blé aient été importés d'Egypte ou d'Italie sur notre territoire. Ce n'est point tout. La culture s'est passablement perfectionnée depuis les temps féodaux. Je ne connais pas le détail de ces perfectionnements. Mais je suis convaincu qu'il faudrait chercher hors de la lignée des détenteurs de notre domaine, pour retrouver tous leurs auteurs. Enfin, pour le cultiver, il fut fait appel maintes fois à d'autres bras que ceux de ses propriétaires. Si on me déclare que les aides touchèrent un juste salaire, je conserverai des doutes, pour cette raison que la balance destinée à peser exactement les services d'autrui reste encore à inventer. Et, après cet examen, je conclurai que la richesse terrienne ne ressemble en rien au prolongement d'une personnalité.

(1) Les Germains, notamment, qui fournirent tant d'esclaves à l'empire romain, ne connurent les vrais mœurs sédentaires qu'après Charlemagne.

La richesse d'origine industrielle y ressemble encore moins. Considérez ce propriétaire d'aciéries. Je ne songe point à méconnaître qu'il lui faut déployer une énergie incessante, que sa responsabilité est fort lourde, que les préoccupations agitent son sommeil, et que les dimanches mêmes ne lui permettent pas de goûter le plus nécessaire des repos, celui de l'esprit. Mais à quelle médiocre besogne il se serait vu réduit, s'il se fût trouvé tout seul pour fabriquer du fer! Il a dû, d'abord, se procurer de la houille et de la fonte. Pour que ces matières premières parvinssent dans son usine, un nombre considérable de gens travaillèrent de leurs muscles et de leur cerveau. Sans doute, il a payé sa fonte et sa houille. Mais le prix fut fixé par le cours du jour, résultat de l'offre et de la demande, plus ou moins faussés par la spéculation. Le certain, c'est que le barême de l'équité ne fut point consulté pour la fixation de ce prix, non plus que pour sa répartition aux travailleurs de tous genres dont le concours fut requis antérieurement. L'équité, la justice, voilà décidément de ces mots dont il faut renoncer à se servir, quand on voit les choses telles qu'elles sont. Puis, dans l'aciérie elle-même, que de coopérateurs dont le concours ne peut s'apprécier avec une exactitude simplement approchée ! Que de machines pour fabriquer, avec la fonte brute, une seule poutrelle métallique ! Où sont leurs inventeurs ? Certains moururent peut-être dans la misère. En tout cas, l'outillage moderne, dans son ensemble, eût été impossible sans les découvertes de la chimie, de la physique, et sans le progrès des mathématiques. Oui, le maître de forges doit faire remonter une part de sa reconnaissance jusqu'à Archimède, jusqu'à Euclide. Euclide ni Archimède ne participeront d'ailleurs jamais aux bénéfices constatés par le bilan annuel.

Je n'insisterai pas sur les profits du commerce séparés de toute production industrielle. Quand elle s'élève à un certain niveau, la fonction commerciale est peut-être celle où l'amour du gain et la sociabilité se combinent de la façon la plus inextricable. Car, la grosse malice de vendre plus cher qu'on n'achète ne suffit pas pour assurer la réussite. Il faut étudier attentivement les besoins et les goûts du milieu où l'on veut se former une clientèle. On doit se plier à ses exigences, même capricieuses. Le tout ne va pas sans certaines contraintes imposées à l'égoïsme : le bon commerçant est un homme aimable et rempli de complaisance. Mais qui dira de combien

« doit » être rémunéré le service qu'il nous rend, lorsqu'il nous dispense d'aller querir nous-mêmes notre charbon sur le carreau de la mine ou notre vin dans le cellier du viticulteur ? Lui aussi, il a une lourde dette de reconnaissance envers tous ceux qui perfectionnèrent l'art de traiter la vigne et qui rendirent possible l'extraction de la houille à de grandes profondeurs. Et de combien se trouveraient réduits ses gains, si on n'avait pas construit les chemins de fer ? Au vrai, il ne songe guère à faire tous ces calculs. Ne le lui reprochons pas. S'il entreprenait de s'y atteler, il nous laisserait mourir de soif et de froid.

Qu'elle ait pour origine le commerce, l'industrie, ou la culture du sol, toute richesse accumulée se montre donc toujours comme le produit d'une multitude infinie d'efforts individuels. Mesurer ce que fit chaque collaborateur, ou, simplement, les dénombrer est une de ces tâches qui feraient reculer les algébristes les plus courageux. Mais alors s'évanouit en fumée le prétendu principe qui donne au propriétaire le droit d'user et d'abuser de sa chose. Et on trouve toute simple cette formule d'Auguste Comte : « La richesse, étant sociale dans sa source, doit être sociale dans sa destination. »

II

Je dois expliquer, maintenant, pourquoi je ne conclus pas au communisme.

La richesse dont j'examine le cas embrasse l'ensemble des ressources de toute nature qui dépassent nos besoins immédiats. Le prolétaire ne possédant que son mobilier n'y a point de part. De même, ou à peu près, le petit cultivateur qui vit péniblement de ce qu'il fait rapporter à son lopin de terre. Il y a richesse seulement lorsqu'il existe un excédent appréciable de disponibilités.

Les réserves que forment cet excédent ont besoin d'être administrées par quelqu'un. Le grand domaine rural requiert une exploitation méthodique, qui lui conserve toute sa valeur et qui poursuive le mouvement d'amélioration commencé il y a plusieurs siècles, lorsque la brousse fut transformée en terre arable. L'usine, la maison de commerce forment de

véritables cités, où la convergence des efforts suppose une direction dont les vues dépassent les brèves contingences d'un jour. Quant aux capitaux en argent, ils doivent se tenir prêts à réparer les brèches occasionnées par les destructions accidentelles ou la vétusté. Ils doivent aussi pourvoir à la création de toutes entreprises nouvelles offrant une sérieuse utilité. Pour construire une voie ferrée, pour aménager une chute d'eau en source de lumière et de force, pour installer un de ces grands magasins d'alimentation qui rendent si aisés nos approvisionnements de vin, de viande, de sucre, de café, les réserves de numéraire sont indispensables. Le capitaliste est un caissier distributeur de subventions. Son rôle consiste à les répartir avec un sage discernement. Il faut en outre qu'il se domine assez pour ne pas céder, par faiblesse, à toutes les sollicitations. Il remplit donc, lui aussi, un de ces offices qu'on se représente mal confié à la foule amorphe et fluctuante.

Comment choisir les gérants de la richesse ? Je n'examinerai même pas l'hypothèse d'un système électoral. Depuis longtemps déjà, personne, parmi les gens sérieux, n'a plus la moindre confiance dans ce mode de recrutement, pour les situations sociales prépondérantes. Où trouver, d'autre part, le personnage assez haut placé, assez universellement éclairé, qui puisse distribuer ces postes à ceux qui offrent le plus de garanties ? Je n'oserai affirmer que le jour ne viendra jamais où l'on pourra, sinon réaliser vraiment la chose, au moins en approcher quelque peu. Le financier, quand il commandite un industriel dont les aptitudes lui inspirent confiance, choisit, en réalité, le chef responsable de l'entreprise en projet ou en voie d'extension. Mais qui choisira le financier ? L'or juif a trop de puissance chez nous, pour que cette question n'éveille pas tout de suite les pires inquiétudes.

Le problème se trouvant en fait insoluble, un esprit positif conclura qu'il faut laisser les choses en l'état. Car le bouleversement de la propriété privée offre un inconvénient très grave, celui de surexciter les basses convoitises, c'est-à-dire les sentiments les moins propres à s'accommoder d'une destination sociale de la richesse. On l'a bien vu durant la Révolution, où la vente des biens nationaux fut une immense curée. On l'a revu pour la liquidation des congrégations, qui aboutit aux scandales que l'on sait. Or personne ne saurait prétendre

qu'il possède le secret de la perfection, et un équilibre défectueux vaut cent fois l'absence d'équilibre.

Mais laisser les choses en l'état pour le présent, cela n'implique pas qu'on renonce à les améliorer pour l'avenir. Et c'est ici que la liberté de tester peut produire d'excellents effets. La mort impose d'inéluctables changements dans la répartition des biens matériels, et on pourrait décider que celle-ci fût réglée, à ce moment-là, un peu mieux que par le procédé tout primitif du dépeçage.

J'écarte, bien entendu, toute mesure visant à établir une confiscation au profit de l'Etat. Si je mentionne cette possibilité, c'est qu'on la découvre sans peine dans les tendances du législateur à augmenter indéfiniment les impôts sur les successions. Mais je tiens pour certain que, du jour où un homme ayant travaillé toute sa vie devrait abandonner finalement le fruit de son labeur à l'Etat, une immense paresse s'installerait, sans tarder, dans nos campagnes, nos ateliers et nos comptoirs. L'activité, sous toutes ses formes, tomberait vite au niveau qu'elle atteint chez les lazaroni. Les juifs eux-mêmes, qui poussent en secret vers ce beau système, dans l'espoir de se substituer quelque jour à l'Etat, se trouveraient durement punis, la matière de l'usure et de l'agio ayant tout à fait disparu.

La raison en est que, s'il importe de diriger l'action de la richesse vers un but social, il n'importe pas moins de faire sa part à l'orgueil bien naturel que donne sa possession. Cet orgueil est très vif chez quiconque, par ses propres efforts, parvint à constituer, soit une puissante maison de commerce, soit une grosse affaire industrielle, ou encore à mettre en plein rapport un domaine antérieurement négligé. Cet orgueil se retrouve chez ceux qui se bornèrent à maintenir en bon état des entreprises de création antérieure à eux : car, en premier lieu, on ne conserve rien si on n'améliore à son tour, en tenant compte des changements qui s'imposent sans cesse, et, d'autre part, le souci de maintenir une tradition honorable naît généralement assez vite chez ceux qui en ont recueilli l'héritage. Or, la vie individuelle étant fort limitée, ce même orgueil en vient à nous préoccuper de ce que notre mort fera courir de risques à une œuvre qu'on serait toujours tenté de vouloir éternelle.

Cette préoccupation conduit à souhaiter un bon successeur, et ici l'intérêt personnel se trouve en parfait accord avec

l'intérêt social. J'ai dit « un bon successeur ». En effet, la prospérité d'une entreprise exige l'unité de vue dans la direction. Celle-ci, à son tour, ne va pas sans un chef unique, qui assume la responsabilité totale. M'objectera-t-on que maintes entreprises prospèrent aux mains de deux ou trois associés égaux en prérogatives ? D'abord, il s'agit toujours d'affaires de petite envergure. Quand il faut pourvoir à de vastes opérations, on ne trouve pas plusieurs têtes au sommet de l'organisme. Puis, là où se rencontre la pluralité, un examen attentif révèle que cette pluralité nominale laisse tout de même place à la prépondérance de quelqu'un devant l'opinion de qui les autres ont la sagesse de s'incliner. Mais la sagesse humaine, voilà de ces choses auxquelles on ne doit faire qu'un crédit limité ! Le danger apparaît surtout inquiétant, lorsque les associés ne se sont pas librement choisis, ce qui est bien le cas de plusieurs héritiers venant remplacer un seul défunt.

Puisqu'il faut un seul successeur, et puisque le prédécesseur aura le désir que son remplaçant soit bon, le mieux est donc que ce remplaçant soit désigné par le testament du prédécesseur. Celui-ci occupe une bonne place pour apprécier ce que la tâche de le continuer exige de suffisantes aptitudes. Les chances se trouveront sérieuses pour que les champs soient bien entretenus, l'usine pourvue de bon outillage, la maison de commerce convenablement exploitée. Fermiers, ouvriers, employés, qui vivent de l'entreprise, pourront continuer à en vivre. Par surcroît, le public aura de bons produits, correspondant à ses divers besoins.

III

On ne saurait, je pense, dénier aux considérations qui précèdent de présenter un ensemble bien cohérent, lequel, en outre, s'appuie assez sur l'humble réalité, pour donner espoir que la vie pratique s'en puisse accommoder. J'aurais trop beau jeu, pourtant, si elles ne soulevaient pas d'objections chez le lecteur. Je dois les prévoir et en faire l'examen.

D'abord on a, pour sûr, observé que, dans la seconde partie de ma démonstration, j'ai négligé le capital en valeurs mobilières. Cette omission fut voulue ; car nous touchons ici à l'une des plaies de notre temps. Grâce au système des titres

au porteur, le billet de banque s'est multiplié, comme l'ivraie dans un champ à l'abandon. Il en résulte qu'on peut être multimillionnaire, sans que pèse sur vous aucune parcelle de cette responsabilité qui se fait sentir peu ou prou au moindre possesseur de terre, d'atelier ou de boutique. Un bon coffre-fort, plein de papiers dont on détache périodiquement de petits bouts qui s'échangent contre de la monnaie sonnante : voilà tout ce qui demeure visible de certaines fortunes immenses. Que la sécurité du pays soit menacée par la guerre ou l'émeute, on pourra s'enfuir par le prochain rapide, en emportant ses millions dans un compartiment de *sleeping car*. L'ordre ou le désordre publics laissent de tels riches indifférents. La solidarité qui s'établit toujours, entre des humains habitant le même morceau de la planète, n'existe pas pour eux. Il leur arrivera même de coopérer au désordre, pour tirer profit des fluctuations de bourse qui les accompagnent.

A un autre point de vue, on constate que la nature invisible et souterraine de la richesse purement mobilière entretient, chez son détenteur, l'idée qu'il ne doit compte à personne de son emploi : tandis que le petit épicier, s'il a fait une bonne journée de recettes, se voit rappelé au sens du réel par le regard muet de son commis, lequel a dû se démener pas mal pour servir les clients. Il est très fâcheux de pouvoir se soustraire trop complètement au contrôle de l'opinion publique. La crainte de ses blâmes, crainte à laquelle nul ne demeure tout à fait insensible, constitue un frein salutaire pour l'égoïsme. Ce frein n'existe pas pour certaine catégorie de riches.

La liberté de tester atteindrait donc bien imparfaitement son but, si elle ne se complétait par une réforme de notre régime des valeurs mobilières. On pense bien que je n'en aborderai pas le détail. Je serai le premier à donner instamment le conseil qu'on la conduise avec prudence. Mais les abus à faire disparaître sont criants. Zola — le Zola d'avant l'*affaire* — avait raison de dénoncer, dans *Germinal*, « le dieu repu et accroupi, auquel des milliers d'êtres donnent leur chair sans le connaître ». Les paysans du moyen âge connaissaient leur seigneur, et, quand ce seigneur était trop méchant, ils s'armaient de leurs fourches pour aller lui dire son fait.

J'aborde une autre objection. On me demandera si j'ai prévu

le cas où le défunt n'aura pas testé. La réponse ne m'embarrasse guère. Faute de testament, on appliquera les règles en vigueur depuis 1803. En dépit des sottes ambitions qu'affichent nos jacobins, les lois ne font pas les mœurs. Elles ne peuvent qu'empêcher, pour un temps, les mœurs normales de s'établir. Je ne prétends pas réaliser autre chose que la suppression d'un obstacle. L'obstacle supprimé, quelques bons exemples, venus de haut, ne tarderaient pas à se produire, et ils auraient vite fait de mettre en circulation de salutaires idées sur le point qui m'occupe. La lourdeur d'esprit fut toujours notre moindre défaut, et les leçons de choses se comprennent, chez nous, bien avant la clôture de l'expérience faite sous nos yeux.

Un bon bourgeois, fort attaché aux principes du code civil, me tient ce langage : « Jamais un père de famille, qui aime tous ses enfants, ne voudra en déshériter plusieurs au profit d'un seul ! » Qui parle de déshériter ? Qui propose de donner tout à un et rien aux autres ? La liberté de tester restera surtout à l'usage des grands riches, de ceux entre les mains desquels la richesse est une vraie force sociale. Or, ils pourront toujours distraire du principal de leur patrimoine de quoi empêcher que leurs autres enfants ne tombent dans la misère et le déclassement. Enfin, l'objection suppose, chez le père, une affection assez mal éclairée. Ne dût-il envisager que leur bonheur propre, celui-ci doit se répéter que le plus riche capital dont il lui appartienne de doter ses enfants, c'est une éducation solide, génératrice de bonnes habitudes, et fixant à jamais, dans leurs âmes, les règles les plus essentielles pour la conduite dans la vie. Ce capital-là, plusieurs mois de juvéniles dissipations ne suffisent pas à l'épuiser. Ils le retrouveront toujours et ils lui devront le salut. Si, par ailleurs, on a pris le soin d'étudier attentivement leurs aptitudes, on n'aura qu'à mettre ses fils dans la voie où elles pourront le mieux se donner carrière, pour leur assurer une situation convenable et l'équilibre général de l'existence, c'est-à-dire tout le bonheur qui soit compatible avec les fatalités inhérentes à la condition d'être humain.

J'ai réservé pour la fin une question connexe aux précédentes. Il s'agit du luxe.

De ce que la richesse, sociale dans sa source, doit être sociale dans sa destination, il semble qu'on doive conclure en condamnant toute dépense somptuaire, et même le simple

confortable. L'immense majorité ne pouvant y prétendre, n'est-ce pas la frustrer injustement que de prélever pour quelques-uns au delà du nécessaire ?

Mais voici que je me surprends à parler de juste et d'injuste ! C'est que, en effet, quand ils veulent se donner une allure respectable, les sentiments de basse envie aiment à se couvrir d'un manteau qui commande la vénération. Avez-vous remarqué comment celui de la justice se prête bien à voiler une foule de laideurs ? Aussi le trouvons-nous chez tous les fripiers de la pensée moderne, dans la boutique desquels les sophismes antisociaux viennent querir un déguisement.

Certes, on entend bien que je n'absous pas certains gaspillages extravagants qui s'étalent sous nos yeux avec insolence. Mais je ne découvre aucune amélioration profitable à tous, dans un retour uniforme aux mœurs de Sparte. Les riches puissants, que j'entrevois formant dans la cité une sorte de patriciat, je les veux, au contraire, entourés d'un certain faste. Ils devront pourvoir à des directions fort difficiles. Pesante sera leur responsabilité. Il faudra donc marquer matériellement la distance autour d'eux. Il faudra la marquer pour rendre le commandement plus efficace, plus ferme, et pour mieux l'affranchir de ce besoin d'approbation immédiate qui, à un certain degré, paralyse les énergies. Autant le luxe convient mal au prêtre, au savant, à l'artiste, au poète, parce que leur action s'exerce dans le seul domaine des choses spirituelles ; autant il demeure nécessaire, quand il délimite une hiérarchie temporelle, qui ne saurait s'accommoder de délais prolongés, pour l'exécution des tâches qu'il lui appartient de faire aboutir. Le luxe fait alors partie du prestige indispensable à qui assume la charge de décisions grosses de conséquences.

« Vous ne calmerez pas les convoitises populaires ! » me crie un démophobe. Je crois, au contraire, que la liberté de tester contribuera — quoique par voie indirecte — à les éteindre. Quand le détenteur de cette force qu'est la richesse se sera vu désigné en tant que suffisamment apte à en faire bon emploi, quant l'anonymat industriel et financier aura disparu, quand les sources d'importantes disponibilités n'auront plus rien de secret, notre prolétariat, qui, suivant l'heureuse image d'Auguste Comte, reste « campé » dans l'incertitude de son lendemain, sentira, au-dessus de lui, de solides points fixes où il pourra se rattacher. Alors, on lui

fera comprendre que sa part n'est pas la moins enviable et que l'insouciance joyeuse du savetier vaut tous les sacs d'écus de l'homme de finance. Alors, la ménagère qui ravaude elle-même son linge s'apercevra que la grande dame a fort à faire pour surveiller son escouade de domestiques. Si vous ne me croyez pas, allez, un dimanche d'été, vous promener dans un des bois de la banlieue parisienne. Regardez ces familles d'ouvriers qui s'installent, sous les ormeaux, autour d'un repas dont le pain et le saucisson forment les pièces de résistance. Quelle délicieuse bonne humeur anime tout ce monde ! Une gambade fait rire aux éclats. On chante avec plus d'entrain que les rossignols de la forêt. Qu'un violoneux improvise un petit concert au milieu des groupes, les sous tomberont sans regret dans sa casquette. En vérité, tant de gaîté naïve ne s'accorde pas du tout avec la sombre contraction qui est coutumière aux âmes envieuses. Et si, demain, après la rentrée à l'usine, les poings se ferment en menaçant, si les bouches lancent des propos de violence, ce doit être, décidément, parce que, dans la machine sociale, des pièces faussées font grincer les rouages. Ces pièces faussées, les bons Français ont le devoir de chercher quelles elles sont, et je crois bien que nous en avons découvert une.

IV

On raconte qu'à Vienne, en 1815, après la clôture du congrès qui venait de refaire la carte de l'Europe, un des diplomates présents exprima la crainte qu'on eût fait la part trop belle à la France et qu'elle pût recouvrer bientôt son prestige d'autrefois. Le représentant de la puissance britannique fit cette réponse : « Nous leur laissons le code civil. » Il voulait dire « le partage obligatoire des successions ». De fait, ce fut la mort de notre noblesse terrienne, c'est-à-dire de la classe qui se trouve, en tout pays, naturellement désignée pour assister le pouvoir politique dans ses œuvres les plus difficiles, et notamment dans la direction des affaires extérieures. Je n'apprendrai rien à personne en rappelant que, si le *Foreign Office* montra toujours tant d'esprit de suite dans ses vues, c'est que l'aristocratie anglaise, à laquelle le droit d'aînesse conserve toute sa vigueur, lui fournissait des instruments de premier ordre. Le sens de la tradition,

les lords le puisent dans le contact avec ces terres patrimoniales auxquelles ils demeurent fortement enracinés. Toutes ces *terræ patrum* leur enseignent vite ce que réclame le salut de la grande patrie. Ils en vinrent, jadis, à faire de la Franc-Maçonnerie un instrument docile à leurs desseins, lesquels comportaient l'abaissement de la France. Et, s'il se trouve aujourd'hui que ces vues furent tout de même un peu courtes, cela tient, pour une grosse part, aux extrêmes difficultés que sa situation géographique crée au Royaume-Uni. Il reste que nous ne pûmes jamais, nous défendre comme il aurait fallu. Le code civil nous avait désarmés.

Il nous avait désarmés encore contre un autre ennemi. Dans la joie que leur causait l'espoir de toucher au triomphe, les Juifs ont proclamé, à maintes reprises, que les principes de la Révolution favorisaient les ambitions de leur race. Ils avaient raison. Le rêve séculaire de domination dont se berce Israël implique que les autres nations se trouveront réduites à l'état de nébuleuses humaines, dépourvues de tous noyaux consistants. Le code civil a détruit beaucoup des armatures de la vieille France. Il a été un des plus vigoureux coups de sape qui aient été donnés, chez nous, contre ces deux colonnes de toute existence sociale : la continuité à travers les âges, et la solidarité dans le présent. Car, si le partage des successions rend illusoire la continuité, la suppression de toute propriété indivise et communautaire n'est pas moins fatale à l'établissement de ces liens qui rendent les hommes solidaires les uns des autres. Aujourd'hui, le Juif bat des mains et croit pouvoir commander en maître jusqu'à la fin des temps.

Il se trompe. Toujours il retombe dans la même erreur, et après avoir fort minutieusement calculé l'action, il néglige tout à fait la réaction. L'erreur est d'autant plus lourde, qu'elle s'applique à des éléments d'une plus forte élasticité. Le Juif a pensé que la France était une horloge dont il suffisait de déranger quelques pièces pour qu'elle s'arrêtât. Il n'a pas vu que ces pièces d'horlogerie gardent en elles une indestructible spontanéité et qu'elles tendent à se remettre en place d'elles-mêmes.

La Révolution avait tué les associations particulières, et durant tout un siècle il fut défendu de se réunir à plus de vingt personnes, sans l'autorisation du commissaire de police. Aujourd'hui, c'est partout une efflorescence de groupements pour la défense d'intérêts communs. Il n'est pas

jusqu'aux débitants de tabac, jusqu'aux sergents de ville, qui ne songent à former des syndicats. Sans doute, les tentatives ne réussissent pas toutes. Mais l'élan demeure bien curieux à constater, et il produira certainement des fruits ; car on ne l'arrêtera pas... Voilà une belle revanche de la solidarité.

Il sera peut-être un peu plus laborieux de restaurer la continuité. Mais les motifs d'espoir ne manquent pas. Quand il veut s'isoler de ses prédécesseurs, l'être humain se dessèche, comme un arbrisseau privé de ses racines. Que nous commencions à comprendre la cause de nos souffrances, c'est ce qui m'apparaît à plusieurs signes, sur lesquels je ne puis m'étendre. Malgré tout, j'ai confiance que nous parviendrons à nous refaire des racines. Or, mieux encore que le droit d'aînesse, auquel il manque d'être assez souple, la liberté du testament peut reconstruire de ces lignées qui rattachent le présent et à l'avenir et au passé.

ANTOINE BAUMANN.





Les premiers troubles de la Révolution en Bretagne

INFLUENCE MAÇONNIQUE

I

Les historiens se sont souvent demandé sous l'empire de quel sortilège les masses urbaines et rurales se précipitèrent tout à coup, la hache d'une main et la torche de l'autre, contre les châteaux. Cette Jacquerie aurait peut-être paru moins inexplicable si les historiens s'étaient souvenus de la singulière lettre que le duc de Dorset écrivit au Président de l'Assemblée nationale et de l'effrénée publicité que les amis de la Constitution donnèrent à cette correspondance (1). Voici les faits : Au moment même où, d'un bout de la France à l'autre, mille libelles soulèvent le Tiers Etat contre la Noblesse, vers les premiers jours de juin 1789, l'envoyé du roi Georges III obtient une audience du ministre des affaires étrangères et l'informe

(1) Voici ce que nous raconte à ce sujet Montjoie, l'auteur de la *Conjuration de L.-P.-J. d'Orléans*, t. III, p. 24 : « Cette nouvelle menée de M. Dorset eut le succès le plus déplorable ; on répandit sa lettre avec la plus grande profusion ; on l'envoya aux électeurs, aux sections de Paris, à tous ceux qui régnaient dans les diverses provinces. On l'inséra dans toutes les feuilles publiques. Il resta démontré pour le peuple qu'il avait été formé un complot contre le port de Brest, et que c'était la Noblesse qui avait machiné cette horreur, puisqu'en étant accusé généralement, le duc de Dorset n'avait rien dit qui pût affaiblir l'opinion publique. »

que, d'après les confidences dont vient de le favoriser un individu, déguisé en prêtre, une machination criminelle menace le port de Brest. Les auteurs du complot sollicitent tout à la fois de l'Angleterre une subvention pour exécuter l'attentat et, le coup accompli, un asile pour abriter les conspirateurs.

Bien que cette confidence puisse passer pour une mystification, le comte d'Hector, alors commandant de la Marine à Brest, reçoit du ministre de la Marine l'ordre de se liver à une discrète enquête. Pour justifier cette procédure, le ministre invoque Horace. « Nous sommes, — écrit M. de la Luzerne, — dans un temps où l'on peut dire, avec le poète latin : *periculosum est credere et non credere* (1).

Malgré cette démarche, le Gouvernement français reste incrédule. Six semaines se passent ; nouvelle intervention du duc de Dorset. Dans une deuxième lettre, en date du 26 juillet, écrite à M. de Montmorin, et communiquée, dès le lendemain, sur la demande même de l'ambassadeur, à l'Assemblée nationale, le duc de Dorset réédite ses insinuations et ses calomnies. Sous prétexte d'innocenter « sa Cour » des doléances que le public formule contre elle, le diplomate insiste, avec une insidieuse complaisance, sur le complot dont il entretint, le mois passé, le ministre de Louis XVI. Pour souligner cette perfidie, Dorset ajoute qu'un « parti de mécontents » s'apprête à coopérer avec la flotte britannique, en train d'évoluer « sur les côtes ». La savante ambigüité de cette lettre, au lieu de calmer les esprits, les exaspère. Bizarre coïncidence ! ou plutôt, étrange accord ! C'est le 26 juillet que le duc de Dorset envoie sa lettre au comte de Montmorin. Or, la veille, le 25 juillet, deux « courriers extraordinaires » partis de Versailles sont allés porter, l'un à Nantes et l'autre à Rennes, un message ainsi conçu :

« Versailles, 25 juillet 1789.

« Messieurs,

« On vient d'informer les députés de Bretagne d'une nouvelle alarmante pour cette province. On assure que les Anglais

(1) Post-scriptum autographe de la dépêche en date du 6 août 1789. Voir LEVOT : *Histoire de la Ville et du Port de Brest*, t. III, p. 198. Voir aussi : *Histoire de la conjuration de L.-P.-J. d'Orléans*, par MONTJOIE, t. III, p. 23.

ont *insulté et fouillé* plusieurs de nos navires marchands dans la Manche et qu'ils ont conçu le *projet affreux de perdre le port de Brest.* On craint que les traîtres ne le livrent à nos ennemis qui pourraient l'incendier, s'ils n'en voulaient pas faire l'attaque ouverte. Il est question de redoubler de vigilance pour la communication de ce port important et d'exciter celle des habitants de Brest, Recouvrance et environs. Nous écrivons aujourd'hui à cette ville pour l'informer de ce qu'elle ne sait peut-être pas. Je me hâte de vous en instruire vous-mêmes. *Il faut que toute la Bretagne soit informée des projets désastreux* qu'on a formés contre elle, afin qu'elle puisse apporter ses forces et ses ressources aux ennemis qu'elle a à combattre au dehors *et aux ennemis plus dangereux qu'elle peut avoir au dedans.*

« C'est dans nos bureaux que je vous écris la présente.

« J'ai l'honneur d'être votre très humble et très obéissant serviteur.

« *Signé* : PELLERIN ».

II

Parti de Versailles le 25 juillet, c'est le 27 juillet que le « courrier extraordinaire » atteint Nantes et remet à la municipalité de cette ville les dépêches très probablement émanées du même antre d'où la lettre du duc de Dorset est sortie. La parenté des termes, l'analogie des articulations et le rapprochement des dates trahissent, en effet, la connivence de deux groupes de conjurés ; les premiers, étrangers à notre sol, et les seconds, Français parjures, les uns et les autres également animés du désir de déposséder notre pays de ses guides traditionnels en les poussant à coups de fouet et, au besoin, à coups d'arquebuse, hors de la nation et hors des frontières. A peine en possession des messages, les édiles nantais mobilisent vingt « exprès » qui, la veste bleue du postillon sur le dos, le gilet rouge sur le ventre, le chapeau enrubanné des trois couleurs sur la perruque à cadenettes, le sac en bandoulière, montent à cheval, et, brûlant le pavé du Roi, s'élancent au galop sur tous les chemins de Bretagne pour aller, de ville en ville et de « plou » en « plou », ébruiter le complot

ourdi contre Brest et crier vengeance contre les conspirateurs, c'est-à-dire contre les aristocrates et contre les prêtres (1).

Les châtelains, les « seigneurs », les fils des anciens chefs de clan, affiliés pour la plupart aux Loges (2), où, depuis vingt ans, une philosophie humanitaire obscurcit de ses fumées les cerveaux, n'ont ni soupçonné, ni prévu le sanglant aboutissement de cette propagande. Quel réveil d'un généreux rêve !

Obéissant à l'archet trop visible d'un chef d'orchestre clandestin, des fous et des traîtres poussent le peuple contre ses conducteurs séculaires, contre ses remparts traditionnels, afin de faire de la France une poignée de poussière à la merci de la première tempête. Pour échapper à l'amertume de ce

(1) Le journal la *Correspondance de Nantes*, du 29 juillet 1789, nº 18, 1, 181, contient l'entrefilet suivant :

« Le 27 courant, on reçut à Nantes un courrier extraordinaire pour nous « prévenir que les députés de Bretagne avaient été officiellement informés « d'une conspiration contre le port de Brest. Si les habitants de Brest reçoi« vent à temps les avis qui sont partis de Nantes et de Rennes, ils n'auront « pas grand'peine à deviner quelle association d'hommes recèle dans son « sein les aveugles instruments de cet attentat *et ils en purgeront la ville et* « *le royaume.* »

Un historien franc-maçon, le F.·. Jouaust, parlant de l'agitation révolutionnaire qui secoua la Bretagne, écrit ce qui suit : « L'ensemble, — jusqu'alors incompris, — avec lequel toutes les villes de Bretagne se soulèvent pour agir au même instant, dans le même but, s'explique facilement par la correspondance incessante des Loges, si nombreuses dans cette province. » (*Le Monde Maçonnique*, décembre 1859, p. 479.)

Au lendemain du Neuf Thermidor, un autre écrivain, Cadet de Gassicourt, fait la même remarque : « Expliquez-moi par quels moyens, si ce n'est par l'espionnage et la correspondance rapide et secrète des Illuminés et des Initiés, par quel hasard malheureux la Normandie, la Provence et la Bretagne se soulevaient le même jour, à la même heure que les Parisiens qui marchaient contre la Bastille. » (*Les Initiés anciens et modernes, suite du Tombeau de Jacques Molay*. An V, p. 23.)

(2) Dans son curieux livre la *Franc-Maçonnerie en France, des origines à 1815* (Paris, 1909), M. Gustave Bord nous donne la composition des Loges de Rennes, de Nantes, de Brest, de Dinan, Lorient, Quimper et Saint-Brieuc. Sur la liste des FF.·. nous relevons les noms que voici : le chevalier du Deserseul, le chevalier Le Gonidec Valleteau de Chabrefy, de Laugier-Villars, de Loynes, de Bruc de Beauvais, de Raucourt, de Reymond, de Kervelegan, de Laurines, de Beaumanoir, de Coëtivy, de la Celle de Châteaubourg, de la Prévalaye, de Luynes, de la Villegontier, de Keranray, de Keraedren de la Fleuriais, de la Prunelais, de Lesquen, de Champeaux, Denoual de la Houssaye, etc, etc. La plupart abjurèrent leurs erreurs.

présent et au deuil de cet avenir, il aurait fallu que les gentilshommes, opposant, sur l'heure, l'action à l'action, rompissent avec les légèretés de la vie mondaine pour reprendre, à la tête de la masse rurale, leur rôle social et leur tutelle héréditaire. Malheureusement, les habitudes des Cours et l'air des salons ont fait oublier à ces frivoles « seigneurs » les enseignements de l'histoire. Au lieu de se tourner vers leurs clans, vers leur clientèle, vers la seule force nationale qui s'inclinait encore devant leur ascendant et qui pouvait, sans désavantage, lutter, avec eux, contre l'anarchie en marche, les châtelains, les officiers de marine, s'adressent à l'Assemblée constituante, c'est-à-dire à l'ennemi. Le 17 août 1789, un député du Languedoc, le baron de Marguerittes, donne lecture d'une lettre où « Messieurs les Gentilshommes bretons se plaignent amèrement des soupçons injurieux que l'on veut répandre sur la noblesse de la province, relativement au complot formé contre le port de Brest, d'après l'annonce vague de l'ambassadeur d'Angleterre (1) ». Quelle étourderie et quelle puérilité dans ces doléances ! Les « Gentilshommes bretons » ignorent-ils donc que la Constituante, — docile aux instructions envoyées de Londres au Club des Noirs, est résolue d'avance à ne quitter le forum qu'après avoir abattu les deux tuteurs séculaires du peuple français : la Noblesse et le Clergé ? Si l'aristocratie armoricaine redoutait l'émeute, elle devait s'armer, — et non gémir. La plainte livre à l'adversaire le secret de notre faiblesse. Au lieu d'attendrir les Jacobins, la pétition accrut leur fureur.

III

Et maintenant, pour revenir aux insinuations calomnieuses du duc de Dorset, il n'est que trop certain qu'au cours de l'été 1790 une flotte anglaise, commandée par lord Howe, croisa sur le littoral de la péninsule bretonne. Nous en trouvons la preuve dans une lettre qu'écrivait, vers le 15 septem-

(1) Le même document ajoute que « de pareils bruits ne sont propres qu'à semer la méfiance et la division entre les diverses classes de citoyens d'une grande province ; comme conséquence, il est urgent d'engager M. le duc de Dorset à donner des renseignements plus précis relativement au complot. » (*Archives parlementaires*, t. VIII.) Naturellement, la Constituante ne donna aucune suite à cette lettre.

bre 1790, un officier de service dans l'escadre de l'amiral Howe. Cette missive est des plus curieuses : en voici le principal passage :

« Nous avons examiné avec une scrupuleuse exactitude tous les bâtiments qui ont passé à la vue de la flotte ; mais, quoiqu'elle couvrît une vaste étendue de mer, il ne s'est pas présenté un seul bâtiment de guerre (français). Il paraît que notre mission principale *était d'être attentifs à ce qui se passait dans le port de Brest, afin d'empêcher l'escadre française d'en sortir* (1). »

En vertu de quel droit cette escadre britannique surveillait-elle la côte bretonne et s'adjugeait-elle la mission d'empêcher la sortie de la flotte qui, sur l'ordre de Louis XVI, devait se porter au secours de Saint-Domingue ? La France était-elle en état de guerre avec la Grande-Bretagne ? Aucun historien de la Révolution n'avait, jusqu'ici, soupçonné l'existence et les manèges de cette insolente croisière. C'est le hasard d'une lecture dans le *Courrier de l'Europe* qui nous a fait découvrir l'épître accusatrice de l'officier anglais. Ce document capital ne laisse plus de doute sur l'entente secrète des mutins de l'escadre de Brest avec lord Howe.

Le même *Courrier de l'Europe* (2) qui — comme nos lecteurs le savent — s'imprimait à Londres, signale, à la date du 22 octobre 1790, l'arrivée dans cette ville de « deux envoyés français » et de « deux membres du Club de Nantes ». Que viennent faire dans la capitale de la Grande-Bretagne ces deux délégations ? La première vient « se concerter et « coopérer avec le Club dont lord Stanhope est le président « (le fameux Club des Noirs), à l'effet, selon toute apparence, « de semer la division dans le pays. On assure, ajoute le « *Courrier de l'Europe*, qu'il a été envoyé de semblables mis- « sionnaires dans les pays voisins de la France. » Quant aux deux clubistes nantais, leur déplacement est motivé par la reconnaissance. Si ces honorables citoyens se dérangent, c'est pour exprimer leur gratitude aux membres de la « Société des Amis de la Révolution ». Avons-nous besoin de prévenir

(1) Lettre publiée dans l'*Oracle* du 17 septembre 1790 et reproduite par le *Courrier de l'Europe* du 21 septembre 1790, p. 189. (Bibliothèque de l'Arsenal.)

(2) *Le Courrier de l'Europe* avait été longtemps dirigé par Brissot, un des orateurs du Club des Noirs.

nos lecteurs que la liste des « Amis de la Révolution » s'étoile des mêmes noms qui décorent la nomenclature où s'alignent les « Amis des Noirs »: Stanhope, Price, etc. ? Même personnel et même programme.

IV

Mais, qu'est-ce que la Société des Amis de la Constitution ? Et qu'est-ce que la Société des Amis des Noirs ?

Les Amis de la Constitution datent du 30 avril 1789 (1). Jusqu'au 6 octobre, cette Société ne comprend que des membres de l'Assemblée nationale. Au lendemain des troubles de Versailles, le 6 octobre 1789, la Société se transporte à Paris et s'installe, rue Saint-Honoré, dans la bibliothèque du couvent des Jacobins. A partir de cette époque, à la désignation officielle succède celle de « Club des Jacobins », plus populaire et plus facile à retenir. Les meneurs s'appellent Condorcet, Laharpe, Chénier, Chamfort, Duport, Barnave, les frères Lameth, le duc d'Orléans, Mirabeau, Laclos, Robespierre, l'abbé Sieyès, l'abbé Grégoire, Manuel, Pétion, Danton, Lafayette, Dupont de Nemours, etc. etc., tous affiliés à la Franc-Maçonnerie. Peu après, chaque ville et chaque village possède un club, et est relié à la Société mère par une correspondance assidue qui lui fait parvenir les consignes des chefs. Malouet et Grégoire évaluent à trois cent mille le nombre des Français enrôlés par le Club des Jacobins. Si on compare ce contingent aux six à sept millions d'électeurs que comprend alors la France, sur ses vingt-six millions d'habitants, l'observateur superficiel s'étonne que si peu de sectaires aient pu asservir notre pays. Mais la force ne se mesure pas au nombre, et, dans une cohue, dix individus qui usent de leurs poings viendront toujours à bout d'une foule inerte et passive. C'est le duc d'Orléans, le Grand Maître de la Franc-Maçonnerie, qui alimente le budget du club. A sa mort, sur 114 millions de biens, l'inventaire de sa fortune accusa 74 millions de dettes (2).

Comment manœuvrait le Club des Jacobins pour imposer ses ordres au gouvernement? Un membre du Comité, l'abbé

(1) Lettre de M. Boullée, député de Pontivy, à ses commettants (1er mai 1789).

(2) TAINE, *l'Ancien Régime*, p. 66.

Grégoire, va nous le dire : « Notre tactique était simple, « écrit-il dans ses *Mémoires*. On convenait qu'un de nous « saisirait l'occasion opportune de lancer sa proposition dans « une séance de l'Assemblée nationale. Il était sûr d'y être « applaudi par un très petit nombre et hué par la majorité. « N'importe. Il demandait et l'on accordait le renvoi à un « comité où les opposants espéraient inhumer la question. « Les Jacobins de Paris s'en emparaient. Sur invitation « circulaire ou d'après leur journal, elle était discutée dans « trois ou quatre cents sociétés affiliées, et, trois semaines « après, des adresses pleuvaient à l'Assemblée pour deman- « der un décret dont elle avait d'abord rejeté le projet et « qu'elle admettait ensuite à une grande majorité, parce « que la discussion avait mûri l'opinion publique. »

Nous ne saurions trop attirer l'attention de nos amis sur ces explications qui méritent d'être méditées.

V

Parlons maintenant des Amis des Noirs.

Deux ans avant la Révolution, en 1787, Brissot, Siéyès et Condorcet fondaient, dans l'hôtel de Lussan, rue Croix-des-Petits-Champs, la « Société des Amis des Noirs », Société en apparence issue de la Loge des Philanthropes, inféodée elle-même au Grand-Orient de France. Mais, en réalité, ce n'est point Paris qui communique à la Société des Noirs le mot d'ordre ; c'est la capitale de la Grande-Bretagne. La Société des Noirs de Londres, dirigée par trois hommes trop peu connus et trop peu étudiés jusqu'ici, lord Stanhope et les docteurs Price et Priestley, tient sous sa dépendance l'officine parisienne où domine Brissot, l'ancien directeur du *Courrier de l'Europe* et le serviteur peu dissimulé du Ministère anglais. Aux yeux de la foule, Stanhope, Price et Priestley, paladins désintéressés de la plus noble des causes, poursuivent la suppression de l'esclavage et l'abolition de la traite.

Mais depuis quelle époque ce zèle généreux enflamme-t-il nos deux chevaliers et secoue-t-il leurs compatriotes ? Après avoir exercé, pendant des siècles, le commerce du « bois d'ébène », après avoir prélevé, chaque année, sur les côtes d'Afrique, un butin de cinquante à soixante mille noirs,

pourquoi l'Angleterre, saisie tout à coup d'une irrésistible sympathie pour les nègres, entreprend-elle, maintenant, une campagne violente contre la traite? Les observateurs remarquent que cette affection singulière envahit l'âme anglaise, juste le lendemain du jour où l'Inde, arrachée à la France, tombe sous le joug de notre rivale. Les cent millions d'habitants qui peuplent ce vaste territoire, la température de l'Hindoustan et ses produits ne permettront-ils pas bientôt, en effet, à nos voisins, de se passer désormais du concours des nègres? Si la France et l'Espagne, pour exploiter leurs cultures tropicales, doivent demander des bras à la Côte d'Afrique, l'Angleterre possède, en revanche, dans l'Hindoustan, un inépuisable réservoir de coolies qui suffiront au recrutement de ses manufactures américaines. En tonnant contre l'esclavage, l'Angleterre et ses affidés conspirent la ruine de notre empire colonial et de notre commerce transatlantique, indissolublement liés l'un et l'autre au maintien du travail servile, tant que la France, — marchant sur les traces de ses voisins, — ne l'aura pas remplacé par un nouveau régime économique.

Bref, le monopole du commerce d'exportation et la souveraineté des mers, voilà les deux conquêtes que la Société des Noirs tâche d'assurer à la Grande-Bretagne, sous les yeux d'un gouvernement trop faible pour contrecarrer cette trahison et surtout trop bienveillant pour la punir (1).

VI

Un fervent royaliste de la Constituante, Faydel, député du Quercy, raconte, dans ses *Souvenirs* (2), qu'il habitait non loin de la maison où siégeait le « Club des Noirs ». L'argent de l'Angleterre soudoyait — dit sans ambages notre Consti-

(1) La Société des Amis des Noirs avait créé à Lyon un journal, *Le Courrier de Lyon*, qui rivalisait avec le journal de Brissot. *Le Courrier de Lyon* était rédigé par Champagneux, l'ami de la famille Roland, et le ministre protestant Frossard. Cette feuille, d'une rare violence, faisait la guerre à la Monarchie, au Clergé et à la Noblesse. Elle n'avait pas d'abonnés et ne vivait que de subsides. (Voir les *Mémoires pour servir à l'histoire de la ville de Lyon pendant la Révolution*, par l'abbé Guillon de Montléon, t. I, p. 81-82.)

(2) Ces *Souvenirs* ont été recueillis par le baron André de Maricourt. Voir *En Marge de notre Histoire*, p. 175.

tuant — cette caverne où « les agents d'Albion » se livraient à des dépenses que ne justifiaient ni leur rang, ni leur nom, ni leur fortune. Un homonyme de Faydel dirigeait alors le journal *l'Observateur*, qui lui ouvrait les portes du Club des Noirs. Grâce à la similitude des noms, le député du Quercy reçut, à différentes reprises, des lettres et des avis où se révélaient les complicités des sociétaires et les desseins de leurs chefs. Un jour, parmi les missives, de provenance anglaise, qui furent, par erreur, livrées à Faydel, l'une d'elles plaidait la nécessité de supprimer les deux premiers ordres de l'État, et les deux arcs-boutants de la France : la Noblesse et le Clergé ! Cédant aux suggestions du marquis de Bonnay, Faydel communiqua cette pièce à l'ambassadeur d'Angleterre, au duc de Dorset, qui parut d'abord attacher une grande importance aux conseils que son compatriote adressait au « Club des Noirs » : « Laissez-moi la lettre, dit Dorset à Faydel ; je vous la rendrai dans quelques jours ».

Cette parole ne fut pas tenue. « De l'ouverture des Etats Généraux à l'invasion du château de Versailles, le duc de Dorset — narre Faydel — distribue des subsides aux provocateurs de toutes les émeutes. » L'Intendant de la Liste civile, M. de Laporte, non seulement certifia le fait à Faydel, mais affirma que Louis XVI, instruit de ces obliques largesses, après avoir témoigné sa surprise au diplomate (1), reçut de ce personnage la plus louche des réponses.

Une lettre, où Louis XVI se plaignait de l'ambassadeur d'Angleterre et de ses libéralités, fut remise au roi Georges III, qui s'empressa de substituer à l'agent démasqué un diplomate non encore compromis, lord Gower. D'après Faydel, chaque fois que la Gauche voulait arracher à l'Assemblée un décret subversif, les séides du groupe ameutaient contre la Représentation nationale des bandes de vociférateurs, recrutés parmi la lie des faubourgs. L'émeute finie, les sportulaires se réunissaient dans une allée pour toucher la paye

(1) On lit encore ce qui suit dans les *Souvenirs de Faydel* : « Toutes les fois qu'on voulait arracher à l'Assemblée quelque décret subversif, des commissaires se transportaient dans les marchés et les faubourgs et, bientôt après, une insurrection populaire se portait autour de la salle de l'Assemblée, menaçant les députés désignés et criant : *Nous voulons tel décret !...* Ces insurrections et ces mouvements étaient soudoyés. J'ai vu de ces misérables entrer dans les allées au moment d'octobre et se partager l'argent qui avait été distribué à plusieurs d'entre eux. »

promise à leur dévouement et à leurs clameurs. Voilà les hommes que commanditait l'ambassade britannique. Il arriva plus d'une fois à Faydel d'assister à la distribution des récompenses et au marchandage des salaires.

VII

Après avoir occupé pendant quelques semaines l'hôtel de Lussan, les Amis des Noirs s'établirent 5, rue Favart, dans les bureaux du *Patriote*. Ce journal devint leur organe officiel et quotidien. Un comité régulateur comprend, avec ces trois fondateurs, le duc de La Rochefoucaud, Mirabeau, Lafayette, Petion, Clavière, de Valady, Le Pelletier de Saint-Fargeau, Carra, Nicolas Bergasse, Gorsas, Le Page, tous francs-maçons pratiquants (1). Les autres membres s'appellent : le duc de Biron, le comte de Praslin, le comte de Castellane, Duroveray, le vicomte de Rochambeau fils, le duc d'Aumont, le prince de Broglie, Robespierre, Barnave, les trois frères Lameth, Boissy d'Anglas, le marquis de Latour-Maubourg, le baron de Gilliers, l'abbé d'Espagnac, l'abbé de Pampelonne, Duport, Target, le comte de Crillon, Hérault de Séchelles, Barère, l'abbé Grégoire, Rabaud, Delly d'Agier, Rœderer, le marquis de Blacas, le vicomte de Noailles, le comte de Kersaint, Cabanis, le comte d'Aubusson, Thouret, le comte de la Marck, l'abbé de la Roche, le vicomte de Damas, Chamfort, Nompère de Champagny, le duc de Liancourt, etc. etc.

Après avoir tout d'abord recruté ses principaux adhérents parmi les membres de la noblesse brouillés avec la Cour (2), la Société des Amis des Noirs invita les artisans des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau et forma ainsi, d'après Barruel, un groupe de sectaires réunissant toutes les classes sociales.

L'émancipation des Noirs servit à la Société de masque pour favoriser tout d'abord les menées de l'Angleterre contre nos possessions coloniales. Puis, bientôt l'objectif changea. Les meneurs déclarèrent la guerre à la race blanche. Le blanc était l'ennemi qu'il fallait extirper de Saint-Domingue. Pour

(1) Abbé Barruel, *Mémoires sur le Jacobinisme*, II, p. 503.
(2) Barruel, II, p. 506-513. Révélations du marquis Beaupoil de Saint-Aulaire.

purger notre colonie de la race blanche, les deux commissaires de la République, Polverel et Sonthonax, employèrent le fer et la torche. Le 22 juin 1793, une bande de six mille noirs, soudoyée par les deux commissaires, envahit le Cap Français, où s'étaient retirés la plupart des blancs de l'île, et traitèrent cette ville comme les bandes de Genséric traitèrent Rome. Les blancs qui ne furent pas massacrés s'évadèrent aux États-Unis. Ce fut la fin de notre colonie et le triomphe de la République. Quel était, en effet, le plan des commissaires ? C'était de transformer Saint-Domingue en une vaste ferme d'État, comprenant les plantations volées aux créoles tués ou bannis. Les nègres auraient exploité les sucreries et les caféières, confisquées, sous la surveillance et la courbache des agents de la République, qui auraient eux-mêmes perçu le demi-milliard que rapportait aux légitimes propriétaires la colonie sous l'Ancien Régime. Mais ce système de colonisation, basé sur le vol, la proscription et l'assassinat des planteurs, ne pouvait réussir qu'à une condition : c'est que les citoyens « noirs » voulussent bien s'y prêter. Tout en glorifiant le nègre, les commissaires s'imaginaient que notre Africain était trop inepte pour voir clair dans leurs menées. Or, le nègre, formé à l'école de la rébellion et du meurtre, prouva qu'il avait profité de l'enseignement révolutionnaire. Après avoir vaincu le planteur, il tourna ses armes contre les Commissaires et contre leurs troupes. La République subit la même défaite que les Jacobins avaient infligée à la Monarchie. Nous perdîmes Saint-Domingue. Les Noirs nous supplantèrent. Mais si la France fut battue, la Révolution triompha. Depuis 1804, la République d'Haïti, fidèle à la politique de Sonthonax, met les blancs hors la loi. Le blanc est destitué de tous les droits civils et politiques dont la France gratifia les nègres.

Après avoir secoué le joug de la Monarchie française, Saint-Domingue reste aujourd'hui ce que la République l'a fait : une arène de boue et de sang où le pouvoir suprême se transmet, tous les quatre ans, à coups de fusil. L'île n'est qu'un musée de ruines. Les sucreries, les caféières, les routes, les ponts, les aqueducs jonchent le sol de leurs décombres. Accroupi sur un fût de colonne brisée, le noir en guenille dévore une banane. Voilà le Saint-Domingue du XXe siècle ! Haïti nous offre l'image anticipée de la Démocratie victorieuse des classes moyennes infidèles à leurs devoirs. Ainsi

finiront demain toutes les Sociétés qui se flattent de n'obéir qu'à la seule Raison. Vides de l'idée divine, les nations tombent dans le chaos. Si barbare qu'il soit, le nègre vaut encore mieux que le syndicaliste athée de nos grandes villes. Plusieurs corporations religieuses (les Pères du Saint-Esprit, les Religieuses de Cluny, etc.) veillent sur son hygiène morale et préservent Saint-Domingue de la dégradation et de la mort. Mais imaginons-nous ce que sera une France gouvernée par les agnostiques de la C. G. T.

VI

Si, à cette époque, les faveurs de nos voisins semblent acquises aux fauteurs de nos troubles, il ne faudrait pas croire que, de 1789 à 1802, le Gouvernement britannique favorisera d'un concours ininterrompu le parti révolutionnaire. Dans une dépêche du 21 mars 1793, en pleine Terreur, un diplomate autrichien, accrédité près du Cabinet de Saint-James, le comte Stadion, rapporte une confidence où lord Granville dévoile le jeu oblique du Foreign Office : « Nous ne « soutenons efficacement aucun parti, — dit le ministre des « Affaires étrangères, — et il n'y en a point avec qui nous « fassions cause commune. Mais nous croyons devoir nous « tenir près de tous et leur donner des espérances qui ne nous « engagent à rien pour *entretenir et fomenter les troubles inté-* « *rieurs qui font une si puissante diversion à la guerre* (1). »

L'étrange simultanéité de ces troubles accuse vainement l'ingérence d'un pouvoir ténébreux; les agents que l'Angleterre compte dans l'Assemblée constituante s'arrangent pour que les drames qui secouent la France n'obtiennent ni les honneurs d'un débat public, ni le châtiment d'une répression judiciaire. Il faut étouffer les cris des victimes et les doléances des témoins. Ainsi, le 23 juillet 1789, lorsque Lally-Tollendal, soutenu par Malouet et Mounier, vient dénoncer à l'Assemblée les assassinats et les incendies « que provoquent les agitateurs mystérieux », et demande « qu'un décret remette les lois en vigueur et les tribunaux en action contre les meurtriers et contre les incendiaires », Mirabeau traite les attentats

(1) ZEISSBERG : *Herr Herzog Carl*, t. III. Cité par Albert Sorel.

de « contrariétés légères, indignes de l'attention des représentants de la France ». Aussitôt la majorité, subjuguée et déférente, déclare qu' « il n'y a lieu à délibérer ».

VII

A la fin du mois de juillet 1789, les mêmes huées réduisent au silence le député Salomon (1), signalant, au nom du Comité des recherches, « les propriétés partout en proie au plus coupable brigandage, les châteaux brûlés, les couvents détruits, les fermes abandonnées au pillage, les lois sans force et les magistrats sans autorité ! » L'année suivante, à défaut des aveux de l'Angleterre elle-même, l'imprévu de certaines dépositions finit par inquiéter l'opinion publique, d'ordinaire si frivole. Les griefs des diplomates les plus défiants contre notre voisine s'accroissent de tout ce que certaines découvertes ajoutent aux intuitions du patriotisme et aux pressentiments de la défaite (2). Le 30 avril 1790, à Marseille, une bande de sacripants pénètre dans l'enceinte du bastion Notre-Dame et se met en devoir de démolir cette forteresse. La municipalité laisse faire ; mais le commandant, M. de Beausset, qui veut balayer les mutins, périt sous leurs coups (3). Les mêmes désordres ensanglantent Montpellier, Grenoble, Toulon. Le caractère, en quelque sorte stratégique, de ces assauts, trouble un moment l'Assemblée nationale. Un membre de la Droite, le comte de Virieu, jette le cri d'alarme et demande à ses collègues « s'ils laisseront les forts et les arsenaux devenir la proie de l'Angleterre ». Hélas ! ces paroles tombent dans le vide et ne suscitent ni une contradiction, ni une résistance. Ainsi se dénouent toutes les enquêtes. On constate le mal ; on ne le guérit pas. Il n'est pas un pays d'Europe où les diplomates ne soient exactement renseignés sur les trames occultes du gouvernement britannique et sur le

(1) SALOMON DE LA SAUGERIE, député d'Orléans à la Constituante. Voir son Rapport dans la Réimpression du *Moniteur*, t. I, p. 279.

(2) Le 30 septembre 1790, le sieur Gérard-Henry de Blois prétend avoir ouï dire que six à sept millions étaient arrivés de Hollande le jeudi 1er octobre pour moyenner le soulèvement du peuple et la séduction du régiment de Flandre. *Registres du Châtelet de Paris*. Enquête sur les journées d'octobre 1789.

(3) *Archives nationales*, F. 3693.

concours qu'il donne aux sectes révolutionnaires. Un des ministres du roi Charles X, le comte de Montbel, au lendemain des funestes journées de 1830, se rendit à Vienne. Le premier homme d'État avec lequel il échangea ses impressions fut le comte de Sedlnitzky. Ce ministre autrichien raconta à M. de Montbel que nos libéraux, soudoyés par l'Angleterre, avaient voulu placer le prince d'Orange sur le trône de France. « Nous avons dû intervenir auprès du roi des Pays-Bas, dit M. de Sedlnitzky, pour lui signifier que tout acte de sa part dans ce sens serait pour nous un attentat aux traités de 1815 et, par suite, un *casus belli.* »

M. de Sedlnitzky ajoute : « Le continent est sans cesse exposé aux troubles organisés contre lui par le machiavélisme anglais, *qui engage à sa solde tous les condotieri révolutionnaires.* Nous avons réuni, à propos de ces menées, des notions incroyables, lorsque le gouvernement français fit procéder à une enquête sur les associations du carbonarisme (1). » Ne pourra-t-on livrer bientôt à la lumière ces confidences, qui nous permettraient enfin de comprendre le sens des événements d'hier et des événements d'aujourd'hui ?

OSCAR HAVARD.

(1) *Revue hebdomadaire* du 12 août 1911. Souvenirs du C[te] de Montbel, p. 203-204.





LES LIVRES

Les Jardins et les Squares (1).

Au moment où le nom de Lenôtre est remis en honneur, le livre de M. Robert Hénard, sur *les Jardins et les Squares*, paraît singulièrement à propos. On connaît ses travaux à la fois très savants et très littéraires sur le développement et la vie de la cité parisienne. Son histoire de la rue Saint-Honoré, notamment, fut une étude magistrale où l'écrivain avait su tirer parti de son érudition et utiliser l'abondance de ses documents à la composition de peintures fort agréablement pittoresques.

Ce nouvel ouvrage, *les Jardins et les Squares*, avec son texte élégant et ses soixante-quatre fines illustrations, est un volume de luxe, dont la possession enchantera les délicats. Les chapitres consacrés au Louvre, au Jardin des Plantes, au Luxembourg, sont particulièrement attachants. M. Robert Hénard, Parisien de Paris, chérit ces sites charmants que, sous l'inspiration d'un goût princier, créèrent des génies lucides, amis de l'ordre, de la beauté, de la poésie, et qui pour les familles enracinées dans la capitale sont autant de coquettes patries. Il y a dans certaines pages un accent d'émotion auquel seront sensibles ceux dont l'enfance s'écoula dans ces retraites gracieuses. On sut gré à M. Hénard d'avoir évité la sécheresse, la froideur des monographies. De temps à autre il évoque opportunément le passé, les jours lointains de fêtes et de tragédies, et la mélancolie du souvenir se mêle discrètement à la description colorée de nos édens.

R. L.

(1) *Les Jardins et les Squares*, par Robert Hénard. Paris, Renouard.

Le Gérant : Flavien Brenier

Poitiers. — Société française d'Imprimerie

Quand Salomon Reinach sera Conservateur du Louvre



CHOSEF : Chut !... Cette fois, c'est la vraie !... Ce n'est d'ailleurs pas la première fois qu'elle est « hors cadre ».